



N/Références :

DSO/MPB/FTH/ABL/DM/VC/N° S2024/4728

202488077770.

Objet : CRF 2023

✉ Suivi par : *Dino MOUNSAMY*

☎ : 05 90 93 23 90

☎ : 05 90 24 95 34

✉ : d.mounsamy@semag.fr

Monsieur le Directeur Général de  
CAP EXCELLENCE  
18, Bd Légitimus  
97110 POINTE A PITRE

Abymes, le 23/07/2024

**Monsieur le Directeur Général,**

Conformément aux termes de notre mandat, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu financier pour l'année 2023 de l'opération suivante :

**« Requalification et dynamisation économique du pôle d'activités de la Jaille »**

Il convient de soumettre ce document à votre assemblée délibérante. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire retour de la délibération correspondante (projet joint).

Restant à votre entière disposition,

Nous vous prions de croire, **Monsieur le Directeur Général** en l'assurance de notre haute considération.

Le Directeur Général  
  
Henri LAVENTURE  
SEMAG  
SOCIÉTÉ DE TERRITOIRES  
Directeur Général  
Henri LAVENTURE

**Pièces jointes :**

- CRF 2023





Département de la Guadeloupe  
Communauté d'agglomérations  
Cap Excellence

Société d'Economie Mixte  
D'Aménagement de la Guadeloupe



# REQUALIFICATION ET DYNAMISATION DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES LA JAILLE

COMPTE-RENDU FINANCIER ANNEE 2023



08/04/2024

## Préambule

Le présent compte-rendu est réalisé conformément à l'article 19 de la convention de mandat de requalification des zones d'activités économiques de La Jaille à Baie-Mahault.

Il présente une description opérationnelle et financière au 31 décembre 2023 de l'avancement de l'opération de requalification des zones d'activités économiques de la Jaille confiée à la SEMAG par convention en date du 02 janvier 2017.

Il sera soumis à l'examen de l'assemblée délibérante de la communauté d'Agglomération de Cap Excellence.

**1. Présentation de l'opération****1.1. Chiffres clés**

<b>Numéro projet</b>	<b>353700</b>
<b>Nom Projet</b>	<b>REQUALIFICATION ET DYNAMISATION DU POLE D'ACTIVITES DE BAIE-MAHAULT DE LA JAILLE-DESTRELLAN - LOT 1</b>
<b>Nature juridique</b>	<b>Convention de mandat</b>
<b>Commanditaire</b>	<b>CAP EXCELLENCE</b>
<b>Lieu de réalisation</b>	<b>97122 BAIE MAHAULT</b>
<b>Géolocalisation</b>	<b>16.242789 ; -61.563702</b>
<b>Type de réalisation</b>	<b>Zone d'aménagement concerté</b>
<b>Passation</b>	<b>SEMAG</b>
<b>Date début</b>	<b>02/01/2017</b>
<b>Date fin</b>	<b>26/08/2027</b>
<b>Stade projet</b>	<b>En cours (64%)</b>
<b>Responsable de DPT</b>	<b>Alexandra BOISSINOT-LECLERE (ABL)</b>
<b>Chargé d'opération</b>	<b>Dino MOUNSAMY (DM)</b>
<b>Assistante</b>	<b>Véronique CALISTE (VCA)</b>
<b>Chargé Travaux</b>	<b>Valéry VESPASIEN (VV)</b>
<b>Référent marché</b>	<b>Pacillia FORTUNE (PF)</b>
<b>CO année</b>	<b>- €</b>
<b>Rem année</b>	<b>- €</b>
<b>Budget dépenses HT</b>	<b>3 618 634,56 €</b>
<b>Budget dépenses TTC</b>	<b>3 922 049,32 €</b>
<b>Engagé dépenses HT</b>	<b>1 069 513,14 €</b>
<b>Engagé dépenses TTC</b>	<b>1 157 911,04 €</b>
<b>Facturé dépenses HT</b>	<b>745 161,77 €</b>
<b>Facture dépenses TTC</b>	<b>805 996,61 €</b>
<b>Réglé dépenses TTC</b>	<b>805 996,61 €</b>
<b>Budget recettes HT</b>	<b>3 922 049,32 €</b>
<b>Budget recettes TTC</b>	<b>3 922 049,32 €</b>
<b>Engagé recettes HT</b>	<b>806 506,58 €</b>
<b>Engagé recettes TTC</b>	<b>806 506,58 €</b>
<b>Facturé recettes HT</b>	<b>806 506,58 €</b>
<b>Facture recettes TTC</b>	<b>806 506,58 €</b>
<b>Réglé recettes TTC</b>	<b>806 506,58 €</b>
<b>Trésorerie engagé</b>	<b>509,97 €</b>
<b>Trésorerie réelle</b>	<b>509,97 €</b>
<b>Rémunération engagée HT</b>	<b>159 621,25 €</b>
<b>Rémunération facturée HT</b>	<b>97 391,19 €</b>
<b>Titre dernière Archive</b>	<b>CRACL 2021 DCM 18112022 (Verrouillée)</b>
<b>Date dernier bilan Archivé</b>	<b>30/11/2021</b>

**Prévision du budget au 31/12/2023.**

Au 31/12/2023, le budget global est actualisé à 3 922 k€ TTC dont 3 066 k€ de dépenses liées aux travaux

• <b>Dépenses</b>	-	<b>3 922 039,54 €</b>
Etudes	-	301 636,37 €
Contrôle Technique	-	23 870,00 €
Coordonnateur SPS	-	14 274,27 €
Diagnostic Économique	-	40 036,50 €
Etudes-Diagnostic Réseaux	-	70 000,00 €
Etudes-Géomètre	-	79 348,39 €
Etudes-Géotechnique	-	45 000,00 €
Etudes-Pmdd	-	9 107,21 €
Frais Publication-Information	-	20 000,00 €
Etudes Maîtrise d'Œuvre	-	354 500,00 €
Maîtrise d'Œuvre Urbaine	-	326 751,13 €
MOE Travaux Prioritaires	-	27 748,87 €
Frais Financiers	-	25 000,00 €
Frais Financier	-	25 000,00 €
Frais Généraux	-	175 000,00 €
Rémunération Mandataire	-	175 000,00 €
Travaux	-	3 065 903,17 €
Travaux de Requalification	-	2 486 641,29 €
Travaux Divers	-	200 000,00 €
Travaux Prioritaires	-	379 261,88 €
• <b>Recette</b>		<b>3 922 039,54 €</b>
Participation Epci		3 922 039,54 €

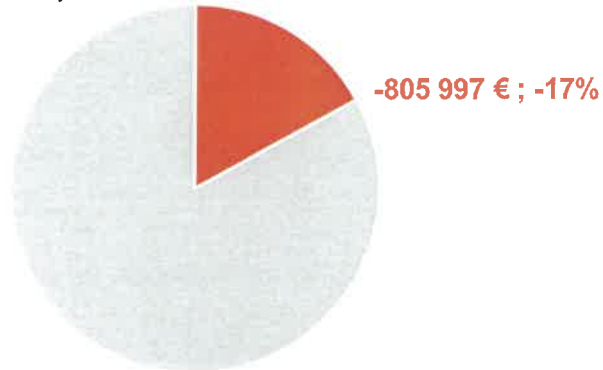
A la fin 2023, 23 % du budget est engagé pour essentiellement des études et des travaux prioritaires soit un total de 1 151 k€ pour un budget global de 3 922 k€.

Seul 41 % de ces engagements sont réalisés et réglés soit 806 k€ ; cela correspond à 17% du budget global.

## 2. État des dépenses du budget au 31/12/2023

### Dépenses Réglées / Budget

**-3922 049 € ; -83%**



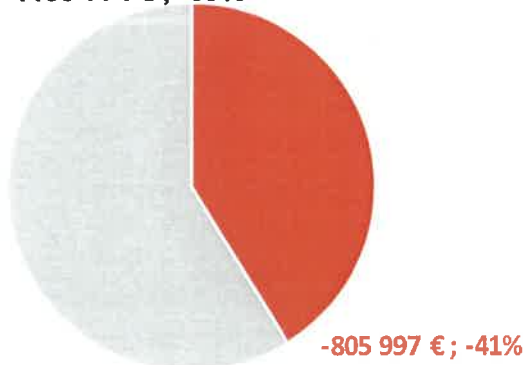
### Dépenses Engagées / Budget

**-3922 049 € ; -77%**



### Dépenses Réglées / engagées

**-1150 774 € ; -59%**

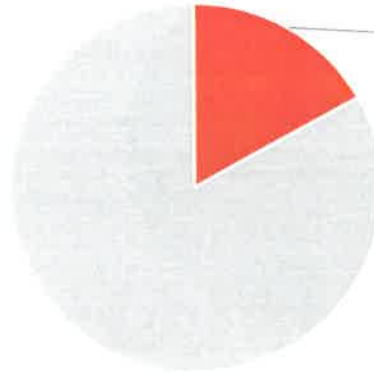


### 3. État des recettes du budget au 31/12/2023

#### Recettes Régliées / Budget

3922 049 € ; 83%

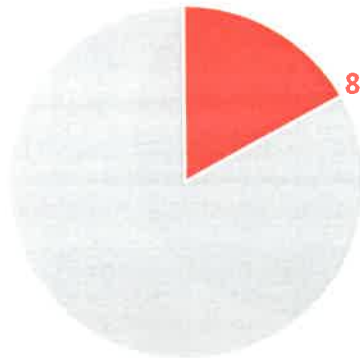
806 507 € ; 17%



#### Recettes Engagées / Budget

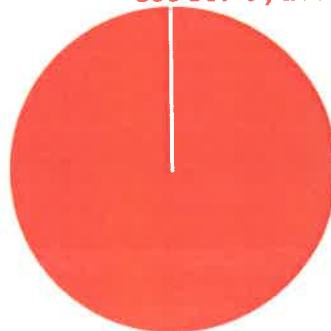
3922 049 € ; 83%

806 507 € ; 17%



#### Recettes Régliées / Engagées

806 507 € ; 100%



Étiquettes de lignes	Budget TTC au 11/05/2017	Budget TTC au 25/10/2018	Budget TTC au 19/09/2019	Budget TTC au 01/10/2020	Budget TTC au 11/10/2021	Budget TTC au 14/10/2022	Budget TTC au 03/10/2023
<b>353700</b>	- 3 384 610 €	- 3 239 437 €	- 3 329 328 €	- 3 365 188 €	- 3 900 340 €	- 3 922 040 €	- 3 922 040 €
dépenses	- 3 384 610 €	- 3 239 437 €	- 3 329 328 €	- 3 365 188 €	- 3 900 340 €	- 3 922 040 €	- 3 922 040 €
Etudes	-	325 500 €	389 298 €	395 530 €	431 389 €	301 636 €	301 636 €
Etudes Maîtrise d'Oeuvre	-	-	242 389 €	326 049 €	326 049 €	354 500 €	354 500 €
Frais Financiers	-	-	-	-	-	25 000 €	25 000 €
Frais Generaux	- 129 610 €	- 129 610 €	- 129 610 €	- 129 610 €	- 129 610 €	- 140 000 €	- 175 000 €
Travaux	- 2 929 500 €	- 2 478 140 €	- 2 478 140 €	- 2 478 140 €	- 3 038 250 €	- 3 065 903 €	- 3 065 903 €

### Evolution du budget



Le budget global n'a pas évolué durant les trois dernières années, le montant global prévu est de 3 922 k€ TTC ;

#### 4. Présentation de l'opération requalification de la ZAE de La Jaille

Cap Excellence s'est engagé dans un ambitieux programme de requalification et de redynamisation des Zones d'Activités Economique (ZAE) de son Territoire qui s'inscrit dans le cadre du PASEC (Plan d'Action Stratégique Economique de Cap Excellence). Véritable document de planification, il définit les axes stratégiques qu'entend mettre en œuvre Cap Excellence sur l'ensemble des trois communes de Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre et Les Abymes.

La requalification des Zones d'activités Economique constitue l'une des actions phares du PASEC et prévoit une intervention sur le secteur de Beausoleil (1&2) à Baie-Mahault. La mise en œuvre opérationnelle de cette requalification a été confiée à la SEMAG par le biais d'une convention de mandat.

La requalification doit permettre de renforcer l'attractivité et la compétitivité de ces ZAE, par un traitement qualitatif des espaces publics, des réseaux, par la reconquête de l'animation et la gestion du tissu économique.

Ces ZAE doivent s'inscrire de manière qualitative dans le tissu urbain.

Ces territoires d'activités représentent, en outre, un vivier d'emplois au regard des possibilités d'extension déjà identifiées.

#### 5. Périmètre de l'opération

Le programme tel qu'il est défini à ce stade opérationnel se décline en 3 phases :

- **Phase 1** : Réalisation des études relatives à la requalification et l'extension des ZAE
- **Phase 2** : Mise en œuvre opérationnelle – réalisation des travaux de requalification et d'extension des ZAE
- **Phase 3** : Définition de la gestion future des ZAE

Le périmètre de l'opération portait sur les 4 ZAE de la Jaille de la commune de Baie-Mahault (La Jaille 1, la Jaille 2, la Jaille 3 et la Jaille 4).



La Jaille 5 est rattachée au projet du Grand Jarry et a donc été retirée du périmètre de réflexion.

Ce secteur de la Jaille se décompose en quatre pôles bien distincts d'activités commerciales et tertiaires, formant le maillage économique qui s'est développé linéairement le long de la route nationale RN1, infrastructure routière principale de la Guadeloupe.

Ces zones s'étalent sur 2,6 km le long de la RN1 depuis le pont de la Gabarre entre la bretelle d'accès à la ZAE du Grand Jarry (3ème pôle économique national) et la bretelle d'accès du centre commercial régional Destrellan.

En mars 2016, une étude économique et technique réalisée par un groupement représenté par C2R a permis de dresser un premier diagnostic de ces zones.

Le constat conclu des zones commerciales qui n'assurent pas la fonction de « vitrine » que leur prêterait leur proximité idéale avec la ZAE du Grand Jarry. À part la zone de La Jaille 2, il s'agit en réalité d'espaces non ou mal gérés ;

La gestion des déchets n'y sont pas uniforme, la signalétique est anarchique, les réseaux sont obsolètes et les voiries en mauvais état.

Par ailleurs, leur accès piéton est difficile par la rareté des cheminements, malgré une forte fréquentation de jeunes en journée et de sportifs en soirée. On constate beaucoup de stationnements « sauvages » sur les accotements ce qui ne facilite pas la fluidité des déplacements piétons. Certaines entreprises occupent même ces espaces publics comme aire de stationnement pour leurs véhicules et engins.

A cette situation, sont liées des problématiques multiples :

- Risques d'inondation pour les biens et les personnes situées dans les ZAE (sécurité, perte d'exploitation, ...),
- Image de marque dégradée, peu attractive pour les clients,
- Bâtiments vacants, friches, activités de seconde zone,
- Dimensionnement des voiries inadapté au trafic routier,
- Absence de stationnement, de circulation piétonnière, notamment pour les PMR,
- Absence ou défaillance de l'éclairage public,
- Réseaux obsolètes, avec un fort besoin des utilisateurs de bénéficier de lignes haut débit.

Les 4 zones de la ZAE manquent d'identité visuelle, de façade urbaine, d'aménagement paysager et de délaissés non maîtrisés. La voirie, les pistes cyclables, trottoirs doivent être améliorés, voire créer.

La Jaille 2 est assez qualitative, elle est intégrée à l'ensemble du projet pour garder l'objectif d'une cohérence entre les zones. Son intégration dans le programme sera donc minime.



**Manque d'identité commerciale**

- Façades RN à reprendre



- Accès à la zone de la Jaille 1 **accidentogène/ absence de signalétique routière**



- Délaissés routiers à **valoriser**/réseaux aériens à **enfouir**/voiries à **reprendre**

- **La Jaille 1**

Se compose d'une succession de commerces spécialisés, d'artisans et de bureaux donnant face au Camp militaire Dugommier et répartis le long de la RN1 depuis l'entrée de la grande surface BUT jusqu'à une station de lavage. Une trentaine d'entreprises y sont implantées dont plusieurs stations-services.



- **La Jaille 2**

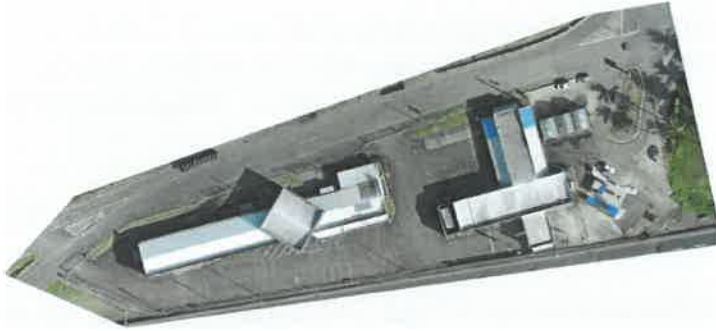
Il s'agit du parc d'activités de La Jaille qui regroupe une quinzaine d'entreprises de secteurs variés (Air France, banques et services financiers, cabinets médicaux, bureaux d'études, société d'économie mixte, etc.). La zone est localisée à la croisée de la RN11 depuis le pont de l'alliance et de l'ancienne RN1 devenue boulevard des Armées, au niveau du rond-point principal de la voie verte menant au cœur de la ZAE du Grand Jarry.

Elle est intégrée dans le périmètre de réflexion mais aucune intervention n'est prévue dans l'enceinte de la zone.



➤ **La Jaille 3**

Consiste en un groupement de six enseignes axées sur le secteur automobile (pneus, batteries, garages, lavage, contrôle technique). Elle est implantée en bordure de RN1, à proximité de l'école privée de La Jaille, et des infrastructures sportives du groupe EDF. Elle est limitée au nord par une bretelle d'accès à la RN1. Elle est directement impactée par les travaux de la Région reliant la RN11 à la RN1 et l'accès aux futurs logements à l'Ouest de la zone. Par conséquent, aucun travail de voiries n'est projeté dans le cadre du projet.



➤ **La Jaille 4**

Elle était organisée autour de la locomotive commerciale Darty avant le départ de cette enseigne en 2019. L'enseigne la Foire Fouille s'est installée dernièrement en remplacement de Darty. La zone comprend également une pharmacie et une épicerie bio, les autres commerces ayant fermés (pressing, primeur, prêt-à-porter). Elle est implantée en bordure de RN1, à proximité immédiate du CCR Destrellan et à l'entrée d'une zone résidentielle dense.



A cela, le diagnostic fait mention de l'absence de végétation à l'intérieur de la zone ainsi que du manque de lisibilité urbaine. Elle bénéficierait donc d'une meilleure visibilité via

notamment l'établissement d'une signalétique, la mise en place d'une meilleure voirie pour piétons et véhicules.

**Ces zones sont considérées comme le point d'entrée de Jarry, et à la jonction de Basse-Terre et Grande Terre, c'est pourquoi les ambitions du projet doivent être à la hauteur des enjeux.**

## 6. Enjeux de la requalification

L'enjeu de cette opération de requalification et de redynamisation est :

- Commercial : Renforcer l'attractivité et se faire connaître ;
- Collectif : **Créer une identité, une cohérence (regroupement, liens) ;**
- Accessibilité : Rétablir l'usage des dessertes ;
- Représentation : Interlocuteur unique, défense des intérêts des entreprises.

Le projet s'attachera à rendre clairement lisible les zones en les rattachant au même langage architectural, urbain et paysager.

## 7. Intentions du projet :

Le programme validé issu du diagnostic est le suivant :

- La Jaille 1 :
  - **Amélioration des infrastructures d'accueil et de circulation**, la sécurité piétonne et routière est prédominante dans le projet.
- La Jaille 2 :
  - Zone en bon état et sur parcelle privative : **pas de proposition** d'amélioration.
- La Jaille 3 :
  - Zone clairement identifiée par des clôtures. Cette zone est en relation directe avec des travaux de la Région permettant de relier la RN11 à la RN1 par un tunnel, et des travaux de voiries afin de créer l'accès à de futurs logements à l'Ouest de la Jaille 3. **Les travaux ne pourront pas démarrer à moyen terme, pas d'intervention prévue.**
- La Jaille 4 :
  - Zone privative, **pas d'intervention.**

Après estimation sur la base du diagnostic, il est prévu de réaliser les études de requalification sur le secteur de la **Jaille 1**.

Les orientations d'aménagement urbain retenues pour le secteur Jaille 1 sont :

- Création de **zones 30** aux intersections avec signalisation associée et passages surélevés.
- **Stationnement** sur voie publique y compris places PMR.
- Création de **nouvelles plantées**,
- Création de **bornes de collecte des déchets spéciaux**.
- Formaliser au moins deux arrêts de bus.
- Marquage et sécurisation des entrées de site.
- Création de **TOTEM** d'entrée de ZAE à l'extrémité boulevard des Armées.
- Délimitation des espaces publics et privés avec des haies.

- **Création de cheminement doux** pour les piétons fréquentant la zone (cheminement, ombre, points lumineux) ;
- Proposition des **prescriptions** pour les bâtis futurs :
  - Favoriser l'inclusion de plantes grimpantes sur la façade RN1,
  - Revaloriser les façades sur l'emprise publique avec mise en œuvre de façades revêtues en bois traité,
  - Encourager la mise en œuvre de clôtures cohérentes.
- Finaliser le tronçon de réfection de la chaussée non traitée dans les travaux prioritaires.
- **Création d'une place pour faire ralentir** :
  - Une respiration urbaine,
  - Une zone de rencontres représentant un repère spatial
  - Des fonctions : arrêt de bus/stationnement, point totem, point tri des déchets ...

**Il sera nécessaire d'harmoniser la signalétique entre les différentes ZAE de l'agglomération de Cap Excellence.**





Image définie lors de la préprogrammation

## 8. Gouvernance du projet

La communauté d'agglomération de Cap Excellence a la volonté d'aboutir à un projet collaboratif auquel l'ensemble des partenaires adhéreront.

Aussi, trois instances de réflexion ont été mises en place, à savoir :

**Le comité technique**, composé de la ville de Baie-Mahault, Cap Excellence, la SEMAG, Eau d'Excellence, la Région, le SMT ainsi que de l'ensemble des techniciens dont la présence est jugée utile suivant l'avancée des missions.

**Le comité de pilotage**, composé des techniciens sus mentionnés ainsi que des élus communautaires.

**Le comité de concertation**, composé des membres du comité de pilotage ainsi que des entreprises, et dont la fréquence est à définir.

**Il est important de rappeler l'importance de valider les différentes phases en COTECH/ COPIL suivant le planning opérationnel pour la bonne avancée de l'opération.**

## 9. Situation administrative et juridique de l'opération

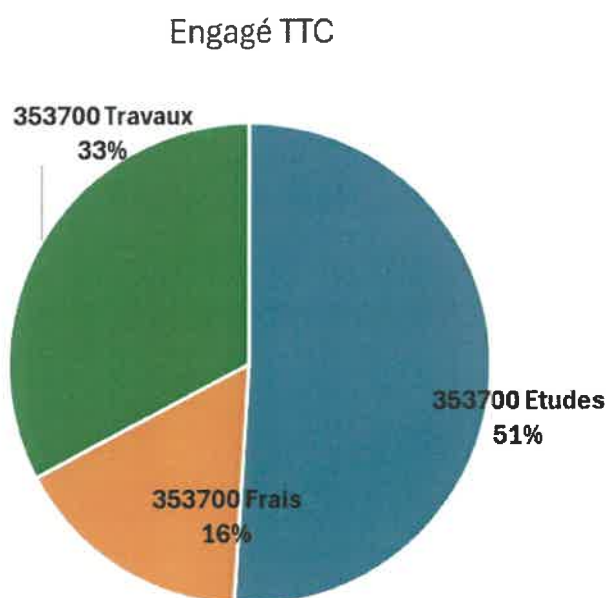
Type	Date de signature	Objet
Convention	02 janvier 2017	Notification de la convention de mandat
Délibération	30/11/2021	Approbation du Compte Rendu Financier 2020
Délibération	30/11/2022	Approbation du Compte Rendu Financier 2021

## 10. Compte-rendu opérationnel

### 10.1. Équipe projet

A la date du 31/12/2023, plusieurs engagements d'un montant total de 1 151 k€ TTC sont répertoriés.

Ces engagements s'expliquent essentiellement par les travaux prioritaires pour 379 k€ TTC soit 33% du montant total engagé ; les études totalisent 51% de ce montant soit 590 k€ TTC ; enfin, les frais divers et rémunération totalisent 188 k€ TTC soit 16 % du montant total.



À noter que 70 % de ces engagements sont réglés soit 806 k€ de factures réglées.

Dans le détail, les engagements études se répartissent parmi les fournisseurs suivants :

- AGPI (ASSISTANCE EN GESTION DE PROJET ET INGENIERIE)
- AITIA CONSEIL
- APAVE
- CABINET SIMON
- CH2 TECHNI CONTROL GPE
- FA MEDIA GUADELOUPE (EX FRANCE ANTILLES)
- GINGER CARAIBES

- HYGITECH
- SV NEGOCE
- URBIS
- EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT
- EGIS VILLES ET TRANSPORTS
- H3C CARAIBES
- INFRA PLUS
- PROJET BASE
- VIALIS INGENIERIE

Les travaux prioritaires ont mobilisé les prestataires suivants pour 379 k€ :

- INTERLIGNES SIGNALISATION
- JARDINS ET PAYSAGES
- KARAIBE TP
- SARL STA
- SGEC
- XERIA

A ces engagements nous attachons les frais suivants :

- SEMAG
- ATELIER REPROGRAPHIE
- BORDELAIS SIBA MEGANE (MEBO DESIGN)
- CLEMENT GAEL RENE (AEROTROPIX)
- FA MEDIA GUADELOUPE (EX FRANCE ANTILLES)
- GUADELOUPE PLUS SARL
- JOURNAL OFFICIEL
- REPARTITION INTS S/CT OPES

RECETTES				
Libellé	Budget	Engagé	Facturé	Mouvement année
Appels de Fonds-Cap Excellence	3 922 049,32	806 506,58	806 506,58	11 837,30
09-Participation Epci	3 922 049,32	806 506,58	806 506,58	11 837,30
Préfinancement	0,00	0,00	0,00	0,00
03-Ligne de Trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 922 049,32</b>	<b>806 506,58</b>	<b>806 506,58</b>	<b>11 837,30</b>
DEPENSES				
Libellé	Budget	Engagé	Facturé	Mouvement année
Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00
Travaux Prioritaires	379 261,88	379 261,87	379 261,88	0,00
Travaux de Requalification	2 486 641,29	0,00	0,00	0,00
Travaux Divers	200 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>Ad-Travaux</b>	<b>3 065 903,17</b>	<b>379 261,87</b>	<b>379 261,88</b>	<b>0,00</b>
Etudes-Géomètre	79 348,39	79 348,39	52 293,70	1 790,25
Coordonnateur SPS	14 274,27	14 274,26	7 137,15	1 258,17
Frais Publication-Information	20 000,00	9 770,62	9 690,62	0,00
Contrôle Technique	23 870,00	23 870,00	0,00	0,00
Etudes-Diagnostic Réseaux	70 000,00	60 384,23	53 657,23	0,00
Etudes-Géotechnique	45 000,00	33 320,35	33 320,35	0,00
Diagnostic Économique	40 036,50	40 036,50	33 418,00	0,00
Etudes-Pmdd	9 107,21	9 107,22	9 107,21	0,00
<b>Ad-Etudes</b>	<b>301 636,37</b>	<b>270 111,57</b>	<b>198 624,26</b>	<b>3 048,42</b>
MOE Travaux Prioritaires	27 748,87	27 748,88	27 748,87	0,00
Maîtrise d'Oeuvre Urbaine	326 751,13	302 110,93	89 203,44	0,00
<b>Ad-Etudes Maîtrise d'Oeuvre</b>	<b>354 500,00</b>	<b>329 859,81</b>	<b>116 952,31</b>	<b>0,00</b>
Frais Financier	25 000,00	5 488,71	5 488,71	5 488,71
<b>Ad-Frais Financiers</b>	<b>25 000,00</b>	<b>5 488,71</b>	<b>5 488,71</b>	<b>5 488,71</b>
Rémunération Mandataire	175 009,78	173 189,06	105 669,45	0,00
<b>Ad-Frais Généraux</b>	<b>175 009,78</b>	<b>173 189,06</b>	<b>105 669,45</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 922 049,32</b>	<b>1 157 911,02</b>	<b>805 996,61</b>	<b>8 537,13</b>
<b>Trésorerie engagée nette</b>	<b>0,00</b>	<b>-351 404,44</b>	<b>509,97</b>	<b>3 300,17</b>
<b>(% dépenses / recettes)</b>	<b>(100,00%)</b>	<b>(142,57%)</b>	<b>(99,94%)</b>	<b>(72,12%)</b>

## 10.2. Avancement

- 2017 : Relevé topographique par le Cabinet Simon & Associés
- 2017 : Validation du programme de travaux
- 2017 : Attribution de la MOE des travaux prioritaires à INFRA PLUS
- 2018 : Diagnostic économique par le cabinet SV Négoce.
- 2018 : Réalisation des travaux prioritaires par XERIA et Jardins Paysages
- 2018 : Consultation de travaux des enrobés, de cheminement piétonnier et de stationnement des lots 1, 3, 4, et 5.
- Juin 2018 : Remise des offres
- 2019 : Remise à jour du relevé topographique par le Cabinet Simon & Associés
- Juin 2019 : Notification à SGEC pour les enrobés
- Juin 2019 : Réévaluation des lots 4 et 3 en phase 2 et abandon du lot 5.
- Décembre 2019 : OPR du lot 3.
- Décembre 2019 : Réévaluation des travaux d'enrobés pour respecter le budget.
- Mai 2020 : Validation du diagnostic en COTECH.
- Septembre 2020 : OS de reprise des travaux d'enrobés
- Novembre 2020 : l'AVP a été remis.
- Décembre 2020 : Présentation de l'AVP à Cap Excellence.
- Juin 2021 : Réception des travaux d'enrobés. (Report motivé par les grèves des sablières).
- Septembre 2021 : Présentation de l'AVP en COTECH. Il n'y a pas eu de COPIL.
- Septembre 2021 : Présentation de l'AVP en commission d'aménagement.
- 2021 : La SEMAG et Routes de Guadeloupe ont tenus différentes réunions pour permettre la création d'une Liaison cyclable de Fond-Sarail à Lauricisque.
- Novembre 2021 : demande d'examen au cas par cas : non soumis
- Juillet 2022 : Dépôt du dossier loi sur l'eau soumis à Déclaration
- Août 2022 : demande de complétude DLE/ redéposé en avril 2023
- 2022 : Réalisation du PRO
- 06/05/2022 : Fin de GPA des travaux prioritaires
- 09/01/2023 : réunion avec EGIS et MOE sur le sujet de la demande de complétude dossier DLE par la DEAL ; Étude hydraulique complémentaire tenant compte du projet de piste cyclable.
- 24/01/2023 : Madame RIVIERE partage la note de synthèse de la gestion EP des deux projets.
- 08/02/2023 : transmission de la note de synthèse au service de l'eau.
- 13/02/2023 : réunion SEMAG Cap Excellence relative à la ZAE de la Jaille ; des avenants aux missions MOE et AMO sont en cours au motif de l'augmentation du volume de travaux.
- 13/02/2023 : partage de la note technique sur les solutions techniques relatives au réseau AEP de secours dans l'emprise de l'opération d'aménagement.
- 28/02/2023 : SEMAG demande à Cap Excellence par courrier la validation du PRO et engagement de la phase DCE.
- 02/03/2023 : Validation en conseil communautaire du CRF 2021.
- 08/03/2023 : Diffusion des délibérations du 02/03/23 relatives notamment à la validation du CRF 20021.
- 09/03/2023 : réception du projet d'avenant de VIALIS ;
- 21/03/2023 : réception de l'étude au cas par cas transmise par VIALIS ;

- 23/03/2023, diffusion des conventions de mise à disposition des fonciers ville et SOPREFAG ; mise à jour du calendrier prévisionnel de l'opération et diffusion aux MOE et MOA ;
- 04/04/2023, dépôt dossier DLE ;
- 12/04/2023 : transmission au service juridique de Cap Excellence de l'avenant à la mission de mandat de la SEMAG.
- 13/04/2023 : SEMAG relance la DEAL sur le dossier DLE
- 13/06/2023, Cap Excellence interroge le SMGEAG par courrier sur l'accompagnement du dévoiement de la canalisation de secours.
- 14/06/2023, réunion d'appointement SEMAG Cap Excellence ;
- 14/06/2023, la SEMAG relance la DEAL par mail ;
- 30/06/2023, autorisation DLE réceptionnée et transmise à Cap Excellence ;
- 03/07/2023, réunion d'avancement Cap Excellence SEMAG.
- 10/08/2023, transmission à Cap Excellence du CRF 2022 ;
- 29/09/2023, Point d'avancement de l'opération ;
- 05/10/2023, réunion d'avancement Cap Excellence SEMAG.
- 23/11/2023, réunion SEMAG Cap Excellence SMGEAG (réseau EP) sur les modalités de rétrocession des ouvrages.
- 16/12/2023 : Point d'avancement projet SEMAG Cap Excellence ;
- 05/01/2024, Point technique sur site des solutions techniques de dévoiement de la canalisation de secours.

### **10.3.Stratégie de construction**

La stratégie choisie par le Maître d'Ouvrage est de réaliser les travaux en 2 phases. La première phase est appelée « travaux prioritaires », et doit répondre à des problématiques rapidement, sans engager d'investigations ou d'études techniques sur plusieurs mois pouvant nécessiter des dossiers réglementaires.

La deuxième phase doit inclure le restant du programme des travaux, étudié par une autre maîtrise d'œuvre ayant fait l'objet d'une consultation en amont.

La maîtrise d'œuvre des travaux prioritaires a été confiée au bureau d'études InfraPlus.

Le programme de travaux a été validé en 2017 et réalisé en partie en 2018 tels que des remplacements d'éclairage réalisés par l'entreprise Xéria, et des aménagements paysagers réalisés par l'entreprise Jardins et Paysage.



*Aménagement paysager*

Une consultation de travaux pour la réfection des enrobés, la création de cheminement piétonnier et de stationnement a été lancée en 2018 sur les secteurs de la Jaille 1, 3, 4 et 5. Les

offres ont été remises en juin 2018. Dans l'attente du bon pour accord de Cap Excellence, le marché a été notifié à SGEC en juin 2019 pour un montant de 292 849,25 € HT.

A la suite d'échanges en juin avec la Région et Routes de Guadeloupe, il a été acté que Cap Excellence reporte le programme des travaux de la Jaille 4 et partiellement de la Jaille 3 sur la 2<sup>ème</sup> phase de travaux au bénéfice des travaux d'enrobés sur le boulevard des Armées. Les travaux de la Jaille 5 sont quant à eux supprimés du programme.

Le programme validé consiste en :

- la création de places de stationnement devant le groupe scolaire de la Jaille 3,
- la mise en œuvre d'enrobé sur l'emprise de toute la voirie existante du boulevard des Armées d'une épaisseur de 60 mm,
- la réalisation de stationnement provisoire en tuf amélioré au ciment au nord de la voie
- la réalisation d'une piste piétonne provisoire,
- une signalisation piétonne
- la création de 4 passages piétons,
- le reprofilage de fossé,
- le tracé d'une ligne discontinue centrale.

Les OPR de la zone Jaille 3 ont été réalisées fin d'année 2019.



*Photographie fin 2019 des places de stationnement réalisées par SGEC sur la Jaille 3*

Le boulevard des Armées étant l'ancienne Route Nationale qui n'a jamais été déclassée, elle appartient toujours à la Région. Le boulevard sert notamment de voie de délestage en cas de problème sur la RN1.

Routes de Guadeloupe a transmis les carottages des enrobés du boulevard des Armées en décembre 2019, révélant une structure d'enrobé très hétérogène et nécessitant un rabotage de la structure sur toute son épaisseur.

Aussi, Routes de Guadeloupe préconise de mettre en œuvre une GB de 12 cm, bouleversant l'économie du marché, et donc par conséquent le programme.

Afin de rester dans l'enveloppe financière, il a été proposé de réaliser les travaux sur seulement 50% du linéaire de la chaussée. Un avenant de 17 589,53 €, soit + 6,01 %, a été signé en 2020 après réception du bon pour accord par Cap Excellence.

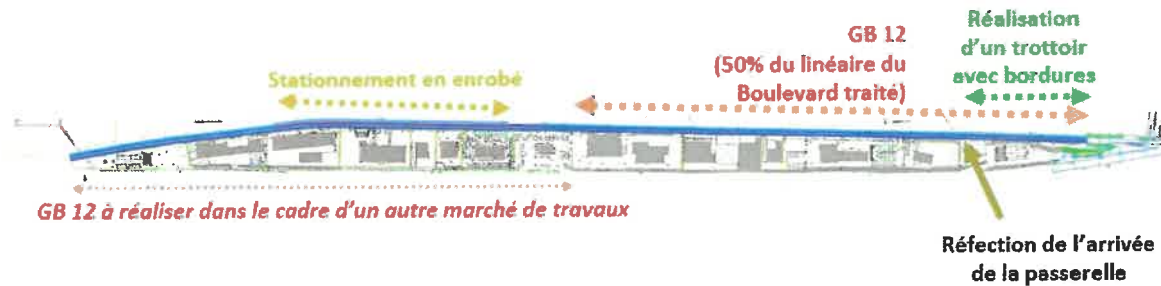


Schéma représentant les travaux prévus à l'avenant.

L'OS de reprise des travaux d'enrobés a été transmis pour un redémarrage des travaux le 14/09/2020. Les travaux devaient être réceptionnés fin novembre 2020 au plus tard. L'entreprise ayant pris du retard, elle n'a pu finaliser ses travaux avant la grève des sablières qui a rendu impossible leur finalisation. La réception des travaux a eu lieu en juin 2021 après la réouverture des sablières.

#### 10.4. Etudes et conceptions

- Un premier relevé topographique a été réalisé en 2017 par le Cabinet Simon & Associés. Une mise à jour a été réalisée en 2019 dans le cadre du marché à bon de commande avec le même cabinet. Un état parcellaire a également été réalisé.
- Le diagnostic économique a été réalisé par le cabinet SV Négoce en 2018 ;
- Une étude de sol géotechnique G1 PGC a été réalisée par Ginger Caraïbes, dans le cadre d'un marché à bon de commande. La nature des travaux ne nécessite pas de réaliser une G2 AVP. Des travaux de déflexion ont été réalisés pour définir la portance de la structure de la chaussée.
- Le marché d'étude du plan de management de développement durable est caduc. Le cabinet AITIA Conseil a réalisé un diagnostic qui a été transmis à Cap Excellence début 2020, aucune suite n'a été donnée pour valider le DIAG et mettre en place un plan d'actions.
- Le diagnostic des réseaux a été réalisé par Hygitech. Du fait que le boulevard des Armées est une ancienne RN, de nombreux réseaux hors service n'ont pas été répertoriés ; cela conduira très certainement à réaliser des sondages complémentaires avant le démarrage du PRO de la MOEU.
- Les études de maîtrise d'œuvre urbaine sont en cours, **le diagnostic a été validé en COTECH le 26/05/20,**
- L'AVP a été remis en novembre 2020. Il a été présenté le 01/12/2020 à Cap Excellence.
- Présentation de l'AVP en COTECH en septembre 2021. Il n'y a pas eu de COPIL.
- Présentation en commission d'aménagement en septembre 2021 de l'AVP. Une réunion publique devait se tenir avant le lancement du PRO afin de prendre en considération les attentes des acteurs économiques, elle est reportée en 2022 sur la base du PRO.
- A l'issue de cette commission, les études PRO ont été lancées. Il est à noter que les délais de validation des phases reportent le démarrage des travaux.
- En 2021, la SEMAG et Routes de Guadeloupe ont tenu différentes réunions pour permettre la création d'une Liaison cyclable Fond-Sarail – Lauricisque via le boulevard des Armées en conservant le programme de Cap Excellence. Les différentes MOE ont pu travailler ensemble pour définir les emprises et altimétries des projets et le phasage.

L'implantation de la piste cyclable implique que la Région fasse l'acquisition de foncier au niveau du camp militaire. Plusieurs réunions se sont tenues en présence du RSMA afin de présenter les deux projets (Cap Excellence / Région).

La date prévisionnelle de démarrage des travaux de la Région/Routes de Guadeloupe pour la piste cyclable était prévue à 11/2022.

Les MOE ont défini un phasage d'intervention des deux projets, et les interfaces. Une coordination conjointe est à prévoir, le mandataire propose en ce sens de consulter une mission OPC inter chantiers.

Des réflexions communes ont été menées par les MOE des deux projets pour définir les modalités de gestion des eaux pluviales, les responsabilités de chacun en phase travaux et entretien, la maîtrise des interactions entre projets.

Tableau 8 : Responsabilité des travaux et entretien

	Travaux	Entretien
Création d'une piste cyclable	Région Guadeloupe	Routes de Guadeloupe
Réaménagement du Boulevard des armées	Cap Excellence	Région Guadeloupe
Système de gestion des eaux pluviales – Secteur RN11 (fossés, buses etc...)	Région Guadeloupe	Routes de Guadeloupe
Système de gestion des eaux pluviales – Secteur RN2001 (Noues, buses, ouvrages de régulation etc...)	Cap Excellence/SEMAG	Routes de Guadeloupe
Création des bassins de régulation amont	RSMA/Ministère des Armées	RSMA/Ministère des Armées

En 2023, la SEMAG a demandé à Cap EXCELLENCE la validation du PRO et l'autorisation d'engager le DCE.

Une note de conclusion a été rédigée le 31/01/2023 et transmise à la DEAL sur le dimensionnement des ouvrages de rétention.

- Le 30/06/2023, le service de la police de l'eau autorisait le démarrage des travaux de requalification de la jaille.
- Le 30/06/2023, une note technique est transmise sur la nécessité de dévoiement d'une conduite AEP estimée à 640K euros avec l'hypothèse basse d'un dévoiement partiel. Cette solution consiste à la création d'un réseau de distribution AEP diamètre 300 mm sur 600 ml le long de la RN 2001 en remplacement du DN 500 dans l'emprise du projet.
- 



Image URBIS - Diagnostic



Image URBIS – Diagnostic



Image URBIS – Diagnostic

## **11. Compte-rendu financier**

- Budget TTC au 11/05/2017 **-3 384 610 €**
- Budget TTC au 25/10/2018 **-3 239 437 €**
- Budget TTC au 19/09/2019 **-3 329 328 €**
- Budget TTC au 01/10/2020 **-3 365 188 €**
- Budget TTC au 11/10/2021 **-3 900 340 €**
- Budget TTC au 14/10/2022 **-3 922 040 €**
- Budget TTC au 03/10/2023 **-3 922 040 €**
- Budget TTC au 12/03/2024 **-3 922 049 €**

En fin 2023, le budget de l'opération reste inchangé par rapport au BUDGET 2022.

Bilan détaillé TTC : 353700-LOT 1 POLE D'ACTIVITES DE BAIE-MAHAULT (ZAE LA JAILLE-DESTRELLAN)- REQUALIFICATION ET DYNAMISATION

Date et heure du document : 17/06/2024 09:00

RECETTES				
Libellé	Budget	Engagé	Facturé	Mouvement année
Appels de Fonds-Cap Excellence	3 922 049,32	806 506,58	806 506,58	11 837,30
Rg-Participation Epci	3 922 049,32	806 506,58	806 506,58	11 837,30
Préfinancement	0,00	0,00	0,00	0,00
D3-Ligue de Trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 922 049,32</b>	<b>806 506,58</b>	<b>806 506,58</b>	<b>11 837,30</b>
DEPENSES				
Libellé	Budget	Engagé	Facturé	Mouvement année
Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00
Travaux Prioritaires	379 261,88	379 261,87	379 261,88	0,00
Travaux de Requalification	2 486 641,29	0,00	0,00	0,00
Travaux Divers	200 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>Ad-Travaux</b>	<b>3 065 903,17</b>	<b>379 261,87</b>	<b>379 261,88</b>	<b>0,00</b>
Etudes-Géomètre	79 348,39	79 348,39	52 293,70	1 790,25
Coordonnateur SPS	14 274,27	14 274,26	7 137,15	1 258,17
Frais Publication-Information	20 000,00	9 770,62	9 690,62	0,00
Contrôle Technique	23 870,00	23 870,00	0,00	0,00
Etudes-Diagnostic Réseaux	70 000,00	60 384,23	53 657,23	0,00
Etudes-Géotechnique	45 000,00	33 320,35	33 320,35	0,00
Diagnostic Économique	40 036,50	40 036,50	33 418,00	0,00
Etudes-Pmdd	9 107,21	9 107,22	9 107,21	0,00
<b>Re-Etudes</b>	<b>301 636,37</b>	<b>270 111,57</b>	<b>198 624,26</b>	<b>3 048,42</b>
MOE Travaux Prioritaires	27 748,87	27 748,86	27 748,87	0,00
Maîtrise d'Oeuvre Urbaine	326 751,13	302 110,93	89 203,44	0,00
<b>Re-Etudes Maîtrise d'Oeuvre</b>	<b>354 500,00</b>	<b>329 859,81</b>	<b>116 952,31</b>	<b>0,00</b>
Frais Financier	25 000,00	5 488,71	5 488,71	5 488,71
<b>All-Frais Financiers</b>	<b>25 000,00</b>	<b>5 488,71</b>	<b>5 488,71</b>	<b>5 488,71</b>
Rémunération Mandataire	175 009,78	173 189,06	105 669,45	0,00
<b>All-Frais Generaux</b>	<b>175 009,78</b>	<b>173 189,06</b>	<b>105 669,45</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 922 049,32</b>	<b>1 157 911,02</b>	<b>805 996,61</b>	<b>8 537,13</b>

Trésorerie engagée nette (% dépenses / recettes)	0,00 (100,00%)	-351 404,44 (143,57%)	509,97 (99,94%)	3 300,17 (72,12%)
---	-------------------	--------------------------	--------------------	----------------------

Les dépenses globales réglés au 31/12/2023 s'élèvent à **803 862 € TTC**.  
Sur l'année 2023, c'est **23 244 € TTC**, ventilées comme suit (cf. détail en annexe) :

Bilan synthétique TTC : 353700

Date et heure du document : 14/06/2024 10:30

LOT 1 POLE D'ACTIVITES DE BAIE-MAHAULT (ZAE LA JAILLE-DESTRELLAN)-

RECETTES				
Libellé	Budget	Facturé	Réglé	Mouvement année
Bg- Participations Epcl	3 922 049,32	806 506,58	806 506,58	38 145,65
Dj Ligne de Trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 922 049,32</b>	<b>806 506,58</b>	<b>806 506,58</b>	<b>38 145,65</b>
DEPENSES				
Libellé	Budget	Facturé	Réglé	Mouvement année
Aid-Travaux	1 085 903,17	379 261,88	379 261,88	16 841,30
Aid-Etudes	301 636,37	198 624,26	197 386,09	1 790,25
Ae-Etudes Maîtrise d'Œuvre	154 500,00	116 952,31	116 952,31	0,00
Af-Frais Financiers	25 000,00	5 488,71	5 488,71	5 488,71
Ab-Frais Généraux	175 009,78	105 669,45	105 669,45	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 922 049,32</b>	<b>805 936,61</b>	<b>804 738,44</b>	<b>24 120,26</b>
Trésorerie engagée nette	0,00 (100,00%)	509,97 (99,94%)	1 768,14 (99,78%)	14 025,39 (63,23%)

Les recettes réalisées au 31/12/2023 s'élèvent à 806 k€ TTC (cf. détail en annexe).  
Au 31/12/2023, la trésorerie est de + 1 768,14 €.

## 12. Prévissionnel recettes-dépenses (cf. annexe prévisionnelle de recettes et dépenses de l'opération)

Echéancier prévisionnel réalisé TTC : 353700-LOT 1 POLE D'ACTIVITES DE BAIE-MAHAULT (ZAE LA JAILLE-DESTRELLAN)- REQUALIFICATION ET DYNAMISATION-50-ATDD - établi le 20/03/2024 à 09:11

Description lignes budgétaires En Kilo Euros	Budget préc.		Budget actualisé		TVA	TTC	12/23	A fin 2023				
	HT	HT	100%	100%				2024	2025	2026	2027	2028
Bg-Participation Epcl	3 619	3 922	3 619	3 922	0	3 922	807	807	405	1 307	1 111	292
<b>Sous-total recettes</b>	<b>3 619</b>	<b>3 922</b>	<b>3 619</b>	<b>3 922</b>	<b>0</b>	<b>3 922</b>	<b>807</b>	<b>807</b>	<b>405</b>	<b>1 307</b>	<b>1 111</b>	<b>292</b>
Ad-Travaux	-2 826	-2 826	-2 826	-2 826	24%	-3 086	-379	-379	-738	-1 460	-489	0
Ad-Etudes Maitrise d'Oeuvre	-327	-327	-327	-327	-28	-355	-117	-117	-49	-131	-33	-25
Ad-Etudes	-280	-280	-280	-280	-22	-302	-199	-199	-34	-28	-37	-4
Ad-Frais Financiers	-25	-25	-25	-25	-	-25	-5	-5	-	-	-20	-
Ad-Frais Généraux	-161	-161	-161	-161	-14	-175	-106	-106	-28	-27	-12	-3
<b>Sous-total dépenses</b>	<b>-3 619</b>	<b>-3 619</b>	<b>-3 619</b>	<b>-3 619</b>	<b>-303</b>	<b>-3 922</b>	<b>-806</b>	<b>-806</b>	<b>-849</b>	<b>-1 645</b>	<b>-590</b>	<b>-32</b>
<b>Sous-total trésorerie transitoire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-303</b>	<b>-3 922</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-1</b>	<b>-1 645</b>	<b>-590</b>	<b>-32</b>
<b>Trésorerie brute</b>							<b>2</b>	<b>2</b>	<b>-443</b>	<b>-781</b>	<b>-260</b>	<b>0</b>

En dépenses, il est prévu en 2024 :

713 K€ de dépenses dont 616 K€ de Travaux soit 86 % du montant total, 71 K€ de pour les études soit 10 % du montant total et 25 K€ de frais soit 4 % du montant total.

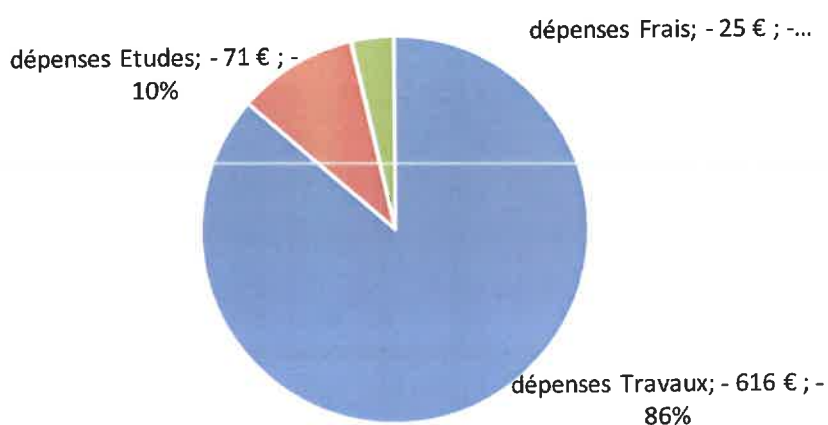
Les dépenses travaux sont des dépenses liées aux Travaux de Requalification pour -594 K€ et 22 K€ de travaux divers.

Les dépenses liées aux études comprennent toutes les études comme suit :

- Contrôle Technique 3 k€
- Coordonnateur SPS 4 k€
- Diagnostic Économique 4 k€
- Etudes-Diagnostic Réseaux 7 k€
- Etudes-Géomètre 8 k€
- Etudes-Géotechnique 5 k€
- Frais Publication-Information 3 k€
- Maîtrise d'Œuvre Urbaine 38 k€

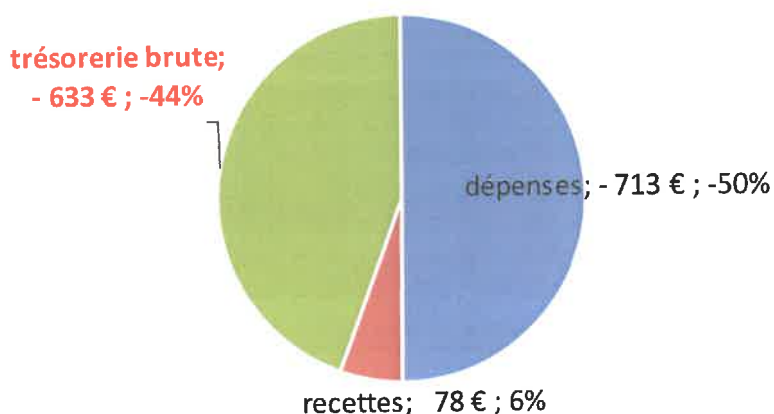
Les 25 k€ de frais prévus sont des frais généraux.

### Dépenses prévues en 2024



En recettes il est prévu en 2024, 78 K€ de demande d'acomptes soit seulement 11% de la dépenses prévue ;  
Dans ces conditions, la SEMAG prévoit un préfinancement pour honorer les dépenses.

### Trésorerie en 2024



### 13. Evolution du bilan et de la participation

Le bilan 2023 n'évolue pas par rapport au dernier bilan présenté au CRF 2022.

Étiquettes de lignes		Budget préc. en K€ TTC	Budget actualisé en K€ TTC	Ecart budget en K€ TTC
<b>dépenses</b>	-	<b>3 924 €</b>	<b>3 922 €</b>	<b>2 €</b>
<b>Travaux</b>	-	<b>3 066 €</b>	<b>3 066 €</b>	<b>0 €</b>
Travaux	-	- €	- €	- €
Travaux de Requalification	-	2 487 €	2 487 €	0 €
Travaux Divers	-	200 €	200 €	0 €
Travaux Prioritaires	-	379 €	379 €	0 €
<b>Etudes</b>	-	<b>658 €</b>	<b>656 €</b>	<b>2 €</b>
Contrôle Technique	-	24 €	24 €	- €
Coordonnateur SPS	-	14 €	14 €	0 €
Diagnostic Économique	-	40 €	40 €	0 €
Etudes-Diagnostic Réseaux	-	72 €	70 €	2 €
Etudes-Géomètre	-	79 €	79 €	0 €
Etudes-Géotechnique	-	45 €	45 €	0 €
Frais Publication-Information	-	20 €	20 €	0 €
Maîtrise d'Oeuvre Urbaine	-	327 €	327 €	0 €
MOE Travaux Prioritaires	-	28 €	28 €	0 €
Etudes-Pmdd	-	9 €	9 €	0 €
<b>Frais</b>	-	<b>200 €</b>	<b>200 €</b>	<b>0 €</b>
Frais Financier	-	25 €	25 €	- €
Frais Generaux	-	175 €	175 €	0 €
<b>recettes</b>		<b>3 922 €</b>	<b>3 922 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Appels de Fonds</b>		<b>3 922 €</b>	<b>3 922 €</b>	<b>0 €</b>

Ci-dessous, l'échéancier d'appel de participation de Cap Excellence par année :

Echéancier prévisionnel réalisé TTC : 353700-LOT 1 POLE D'ACTIVITES DE BAIE-MAHAULT (ZAE LA JAILLE-DESTRELLAN)- REQUALIFICATION ET DYNAMISATION-50-ATDD

Designation lignes budgétaires	HT	HT	TTC	12/23	A fin 2023	2024	2025	2026	2027
En Kilo Euros	Budget préc.	Budget actualisé							
Bg-Participation Epci	3 619	3 922	3 922	807	807	405	1 307	1 111	292
<b>Sous-total recettes</b>	<b>3 619</b>	<b>3 922</b>	<b>3 922</b>	<b>807</b>	<b>807</b>	<b>405</b>	<b>1 307</b>	<b>1 111</b>	<b>292</b>

## **14. Conclusions et perspectives**

L'année 2023 a permis de :

- Obtenir l'autorisation DLE ;
- Valider le projet avec les concessionnaires
- Valider le projet de déplacement du DAB avec le crédit agricole ;
- De valider le projet d'aménagements voirie avec les services du RSMA.
- Vérifier la compatibilité du projet de requalification du boulevard des armées avec le projet de piste cyclable de la Région Guadeloupe ;
- De définir les différentes solutions techniques et le coût des différents scénarios ;
- De faire une proposition DCE respectant l'enveloppe financière validée ;

Pour rappel, le projet de la Jaille 1 a fait l'objet de beaucoup d'échanges avec les différents partenaires intervenants sur cette emprise (Route de Guadeloupe/ Région/ RSMA) et a permis la validation de l'AVP.

Néanmoins, les travaux ne seraient réalisables que si la conduite AEP de secours sous gestion SMGEAG est déviée. En effet, cette conduite présumée vétuste affleure les niveaux projet et ne devrait pas résister aux charges des aménagements.

Trois solutions de dévoiement ont été étudiées par le MOE dont les conclusions sont relayées en annexe 8.

Ce dévoiement demeure onéreux et ce surcoût doit être minimal.

La solution retenue est la création d'un réseau de distribution AEP diamètre 300 mm sur 600 ml le long de la RN 2001 en remplacement du DN 500 dans l'emprise du projet.

L'année **2024** devrait permettre de :

- Valider le PRO/DCE du projet de la Jaille 1 en COTECH puis COPIL ;
- Mettre en place le pilotage de l'opération conjointement avec Route de Guadeloupe qui réalisera la piste cyclable ;
- Faire valider par le SMGEAG le dévoiement de la conduite AEP qui bloque la réalisation des travaux ;
- Réunir la concertation publique avant lancement des travaux ;
- Lancer des appels d'offres des marchés de travaux ;

**Liste des Annexes :**

- Annexe 1 : Projet de délibération d'approbation du CRF
- Annexe 2 : Bilan au 31/12/2023
- Annexe 3 : Échéancier prévisionnel
- Annexe 4 : Planning
- Annexe 5 : État des factures au 31/12/2023
- Annexe 6 : État des recettes au 31/12/202
- Annexe 7 : Note VIALIS en février 2023 étude AEP
- Annexe 8 : Note SEMAG sur la solution définitive.

## 16. Annexe 1 : Projet de délibération d'approbation du CRF

# **RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE CAP EXCELLENCE**

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le Compte - Rendu Financier de la « Requalification et la dynamisation des zones d'activités économiques de la Jaille » au 31 décembre 2023

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

### **LE CONSEIL**

Oui Monsieur le Président en ses explications :

Après avoir pris connaissance du Compte - Rendu Financier de la « Requalification et la dynamisation des zones d'activités économiques de la Jaille », pour l'année 2022

Après échanges de vues ;

Après en avoir délibéré ;

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

- **D'approuver** le Compte - Rendu Financier de la « Requalification et la dynamisation des zones d'activités économiques de la Jaille » pour l'année 2022 ;

#### **Article 2 :**

- D'approuver le bilan financier de l'opération, d'un montant de **3 922 049,32 € TTC** ;

#### **Article 3 :**

- D'approuver la participation de la Communauté d'agglomération à l'opération, d'un montant total de **3 922 049,32 € TTC**.

#### **Article 4 :**

- D'inscrire les montants suivants au budget de CAP EXCELLENCE au titre de la participation à l'opération :
  - 2024 = 405 K€ TTC**
  - 2025 = 1 307 K€ TTC**
  - 2026 = 1 111 K€ TTC**
  - 2027 = 292 K€ TTC**

**Article 5** :

- De donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de POINTE-À-PITRE

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de Cap Excellence.

**Le Président,**

**Eric JALTON**

## ANNEXE 2 : BILAN AU 31/12/2023

Bilan synthétique TTC : 353700

Date et heure du document : 14/06/2024 10:30

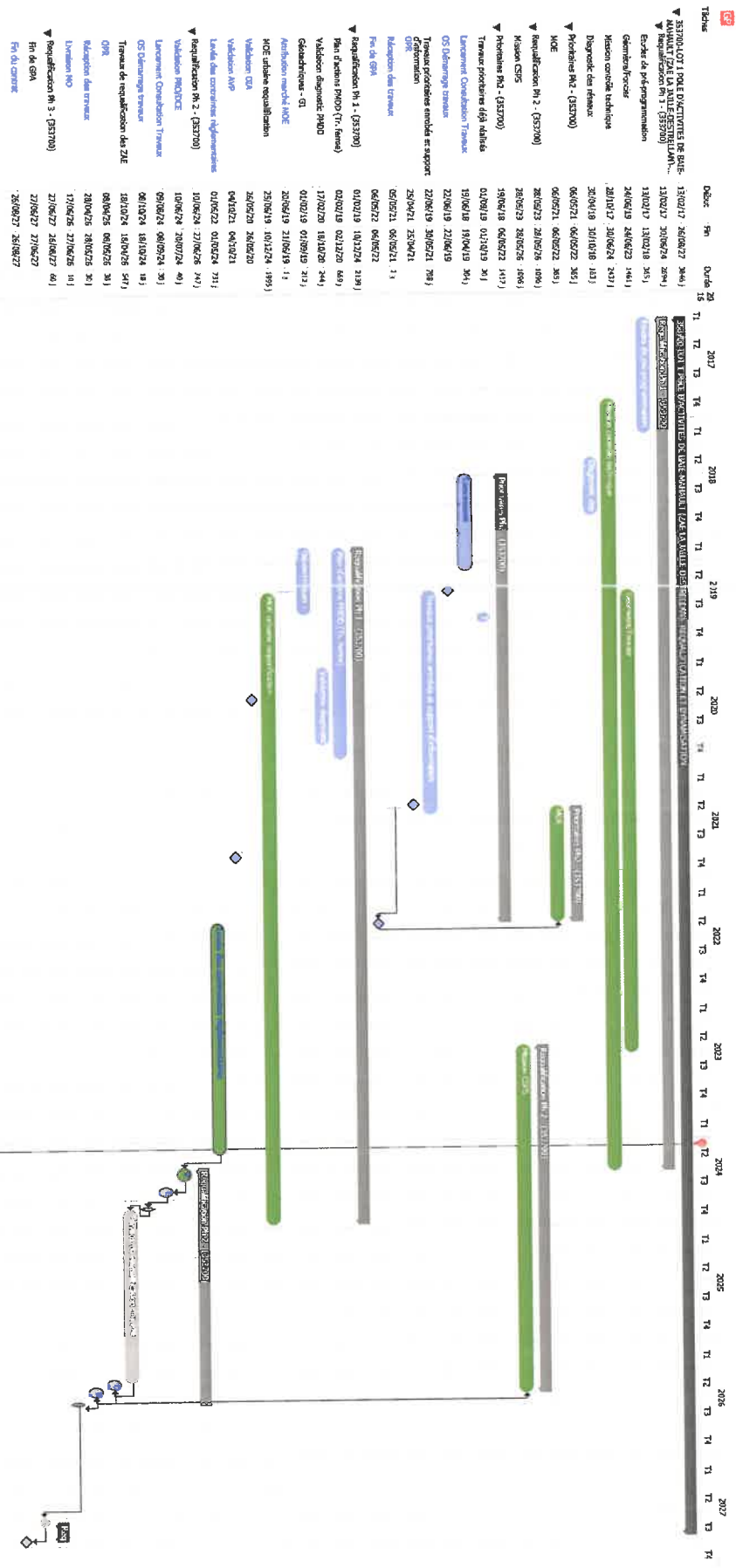
LOT 1 POLE D'ACTIVITES DE BAIE-MAHAULT (ZAE LA JAILLE-DESTRELLAN)-

RECETTES				
Libellé	Budget	Facturé	Réglé	Mouvement année
09-Participation Epcl	3 922 049,32	806 506,58	806 506,58	38 145,63
07-Ligne de Trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 922 049,32</b>	<b>806 506,58</b>	<b>806 506,58</b>	<b>38 145,63</b>
DEPENSES				
Libellé	Budget	Facturé	Réglé	Mouvement année
A4-Travaux	3 065 903,17	379 261,98	379 261,88	16 841,30
A6-Etudes	301 636,37	198 624,20	197 345,09	-1 790,25
A6-Etudes Maîtrise d'Oeuvre	354 500,00	116 952,31	178 952,31	0,00
A4-Frais Financiers	25 000,00	5 488,71	5 488,71	-5 488,71
A6-Frais Généraux	175 009,78	105 669,45	105 669,45	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 922 049,32</b>	<b>805 996,61</b>	<b>804 738,44</b>	<b>24 120,26</b>

Trésorerie engagée nette	0,00 (100,00%)	509,97 (99,94%)	1 768,14 (99,78%)	14 025,39 (63,23%)
--------------------------	-------------------	--------------------	----------------------	-----------------------



ANNEXE 4 : PLANNING





Regualification des ZAE de La Jaille

Liste des travaux de régulation LOT 1 (E) et 2 (ACTIVITES DE TRAC MARQUET ZAE LA JAILLE DESTINÉE A LA REGULATION ET ENVIRONNEMENT)												
N° eng	Raison sociale	Objet	Pr. N°	Date Inc.	HT	Contrev.	TVA	Rg	TTC	Regles TTC	Date reg.	
M19.7706	EGIS VILLES ET TRANSPORTS	Sous Traitant de Vialis-Lot 1	1	31/01/2020	3 500,00	0,00	297,50	0,00	3 797,50	3 797,50	16/07/20	
M19.7706	EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT	Sous-Traitant de Vialis-Lot 1	1	31/01/2020	4 520,00	0,00	384,20	0,00	4 904,20	4 904,20	16/07/20	
M19.7706	VIALIS INGENIERIE (TP-BPFRANCE MAISONS)	Mission de MOE-Lot 1	2	29/10/2020	5 976,36	0,00	507,99	0,00	6 484,29	6 484,29	18/12/20	
M19.7706	EGIS VILLES ET TRANSPORTS	Sous Traitant de Vialis-Lot 1	1	28/10/2020	3 020,00	0,00	256,70	0,00	3 276,70	3 276,70	12/03/21	
M19.7706	VIALIS INGENIERIE (TP-BPFRANCE MAISONS)	Mission de MOE-Lot 1	3	30/11/2021	1 494,07	0,00	127,00	0,00	1 621,07	1 621,07	08/02/22	
M19.7706	EGIS VILLES ET TRANSPORTS	Sous Traitant de Vialis-Lot 1	1	03/01/2022	155,00	0,00	64,38	0,00	219,38	219,38	08/04/22	
M19.7706	VIALIS INGENIERIE (TP-BPFRANCE MAISONS)	Mission de MOE-Lot 1	4	03/01/2022	4 738,05	0,00	402,73	0,00	5 140,78	5 140,78	08/04/22	
M19.7706	VIALIS INGENIERIE (TP-BPFRANCE MAISONS)	Mission de MOE-Lot 1	5	30/04/2022	14 247,98	0,00	1 211,08	0,00	15 459,06	15 459,06	06/07/22	
M19.7706	VIALIS INGENIERIE (TP-BPFRANCE MAISONS)	Mission de MOE-Lot 1	6	30/06/2022	4 365,77	0,00	371,09	0,00	4 736,86	4 736,86	31/08/22	
M19.7706	URBIS	Mission de MOE-Lot 1	1	31/01/2020	5 550,52	0,00	471,79	0,00	6 022,31	6 022,31	16/07/20	
M19.7706	H3C CARAIRES	Sous-Traitant Urbis_Mission de MOE-Lot 1	1	31/01/2020	3 750,00	0,00	318,75	0,00	4 068,75	4 068,75	16/07/20	
M19.7706	URBIS	Mission de MOE-Lot 1	2	28/10/2020	9 765,54	0,00	830,07	0,00	10 595,61	10 595,61	23/03/21	
M19.7706	URBIS	Mission de MOE-Lot 1	3	03/01/2022	2 441,39	0,00	207,52	0,00	2 648,91	2 648,91	08/04/22	
M19.7706	URBIS	Mission de MOE-Lot 1	4	03/01/2022	5 231,54	0,00	444,88	0,00	5 676,22	5 676,22	08/04/22	
M19.7706	URBIS	Mission de MOE-Lot 1	5	30/04/2022	6 975,38	0,00	592,91	0,00	7 568,29	7 568,29	06/07/22	
M19.7706	URBIS	Mission de MOE-Lot 1	6	30/06/2022	4 359,62	0,00	370,57	0,00	4 730,19	4 730,19	16/09/22	
SOUS-TOTAL 337700 AEC/Activites & Oeuvre Urbaine					62 215,74	0,00	5 298,30	0,00	67 514,04	67 514,04		
M19.7706	FA MEDIA GUADALUPE (E) (PARENT ASSURIS)	Devotion Mission Di. amoxic. amoxic. Zae	1	22/10/2017	113,42	0,00	113,42	0,00	113,42	113,42	12/12/17	
M19.7706	CABINET SIMON	Relève Topographique de la Zone de la Jaille	1	27/03/2019	800,00	0,00	221,00	0,00	1 021,00	1 021,00	21/01/19	

Montants arrondés en Euros Page 2

Requalification des ZAE de La Jaille

Etat des lieux de l'opération d'activités de BAIF (MATHIEU ZAE LA JAILLE (STELLANI) REQUALIFICATION ET DYNAMISATION)											11/04/2018 13:31	
N° eng.	Raison sociale	Objets	Pr. N°	Date fin.	HT	Dont rev.	TVA	Rq	TTC	Réglé TTC	Date rég.	
M187580	CABINET SIMON	Règles d'urbanisme de la Zae de la Jaille	2	07/03/2018	18 000,00	0,00	3 530,00	0,00	19 530,00	19 530,00	27/09/18	
M172441	CABINET SIMON	Notes Topographiques de la Zae de la Jaille	3	17/07/2018	3 800,00	0,00	381,00	0,00	4 181,00	4 181,00	27/07/18	
M177577	CABINET SIMON	Cartographie de la Zae de la Jaille	1	17/07/2018	3 800,00	0,00	323,00	0,00	4 123,00	4 123,00	27/07/18	
M197899	CABINET SIMON	Etudes Topographiques et Foncières - Lot 1	1	14/07/2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17/07/20	
M187685	CABINET SIMON	BC n°1 - Etudes Topo et Foncières	1	14/07/2020	23 414,60	0,00	1 990,28	0,00	25 404,88	25 404,88	16/07/20	
M187685	CABINET SIMON	BC n°2 - Règlement de Servitude sur Niveau	1	02/07/2023	1 650,00	0,00	140,25	0,00	1 790,25	1 790,25	10/07/23	
<b>Sous-total : 157780 A.E. - Travaux - Générale</b>					48 900,00	0,00	4 056,74	0,00	52 956,74	52 956,74		
M187580	APAVE TP-CRCA PARIS	Mission SPS-Zae la Jaille-Lot 1	1	13/06/2019	780,00	0,00	66,30	0,00	846,30	846,30	27/09/19	
M187580	APAVE TP-CRCA PARIS	Mission SPS-Zae la Jaille-Lot 1	2	13/11/2019	1 159,60	0,00	98,57	0,00	1 258,17	1 258,17	21/01/20	
M187580	APAVE TP-BNPPARIS PARIS	Mission SPS-Zae la Jaille-Lot 1	3	13/01/2020	1 159,60	0,00	98,57	0,00	1 258,17	1 258,17	12/06/20	
M187580	APAVE TP-BNPPARIS PARIS	Mission SPS-Zae la Jaille-Lot 1	4	02/01/2021	1 159,60	0,00	98,57	0,00	1 258,17	1 258,17	26/03/21	
M187580	APAVE TP-BNPPARIS PARIS	Mission SPS-Zae la Jaille-Lot 1	5	21/06/2022	1 159,60	0,00	98,57	0,00	1 258,17	1 258,17	31/08/22	
M187580	APAVE TP-BNPPARIS PARIS	Mission SPS-Zae la Jaille-Lot 1	6	28/11/2023	1 159,60	0,00	98,57	0,00	1 258,17	1 258,17	08/01/24	
M187580	APAVE	Mission SPS-Zae la Jaille-Lot 1	7	10/04/2024	1 159,60	0,00	98,57	0,00	1 258,17	1 258,17	00/00/00	
M187580	APAVE	Mission SPS-Zae la Jaille-Lot 1	8	10/04/2024	780,00	0,00	66,30	0,00	846,30	846,30	00/00/00	
<b>Sous-total : 157780 A.E4 - Confort/Travaux SPS</b>					8 577,60	0,00	734,02	0,00	9 311,62	9 311,62	7/17/15	
M1724048	GUARDELLOUPE PLUS S.A.R.L.	Déclaration Consultation Diagnostic des Travaux de Génie Civil	1	02/01/2018	959,40	0,00	81,15	0,00	1 037,62	1 037,62	14/05/18	
M1724411	FA MEDIA GUARDELLOUPE	Aides Financières Investissement PNA et A.M.I.E.S.	1	02/01/2018	1 297,77	0,00	110,11	0,00	1 408,08	1 408,08	27/02/18	
M1724412	FA MEDIA GUARDELLOUPE	Aide Mission Financière	1	02/01/2018	1 179,22	0,00	117,23	0,00	1 364,45	1 364,45	27/02/18	

Montants exprimés en Euro. Pas de TVA

Requalification des ZAE de La Jaille

Etat de l'opération au 31/03/2020 - Rôle D'ACTIV - ES DE BAIE-MAHAUL (ZAE LA JAILLE - DESIRELLAN) - REQUALIFICATION II - DYNAMISATION												
N° ord	Raison sociale	Objets	Pr	N°	Date de c.	HT	Dont rev.	TVA	Rg	TTC	Moins TTC	Date fin
1177441	QUANTIQUE P US SAP	Service Appr. 1. Etude d'impact		1	02/03/2018	234,38	300	16,77	0,00	251,15	354,15	14/05/18
1177442	QUANTIQUE P US SAP	Service Appr. 1. Etude d'impact		1	02/03/2018	185,18	200	73,39	0,00	938,57	398,57	14/05/18
1177443	QUANTIQUE P US SAP	Service Appr. 1. Etude d'impact		1	02/03/2018	60,16	0,00	76,50	0,00	978,50	978,50	15/01/18
1177444	QUANTIQUE P US SAP	Service Appr. 1. Etude d'impact		1	02/03/2018	464,00	0,00	0,00	0,00	2464,00	2464,00	11/07/18
1177445	QUANTIQUE P US SAP	Service Appr. 1. Etude d'impact		1	02/03/2018	400,33	280	34,19	0,00	438,67	438,67	25/07/18
1177446	QUANTIQUE P US SAP	Service Appr. 1. Etude d'impact		1	02/03/2018	420,37	0,00	36,57	0,00	456,93	456,93	25/08/18
1177447	QUANTIQUE P US SAP	Service Appr. 1. Etude d'impact		1	02/03/2018	96,13	0,00	16,67	0,00	210,60	210,60	04/03/18
<b>Sous-total : 353700 AEF - Etude - Diagnostic - Réseaux</b>						<b>9724,00</b>	<b>0,00</b>	<b>555,72</b>	<b>0,00</b>	<b>3780,32</b>	<b>9720,62</b>	
11817494	HYGITECH	Mission de Reconnaissance et de Diagnostic des Réseaux de la Zae de la		1	30/06/2018	8545,00	0,00	726,33	0,00	9271,33	9271,33	02/01/20
11817494	HYGITECH	Mission de Reconnaissance et de Diagnostic des Réseaux de la Zae de la		1	30/06/2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21/01/19
11817494	HYGITECH	Mission de Reconnaissance et de Diagnostic des Réseaux de la Zae de la		2	13/02/2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26/06/19
11817494	HYGITECH	Mission de Reconnaissance et de Diagnostic des Réseaux de la Zae de la		2	13/02/2019	7550,00	0,00	0,00	0,00	7590,00	7590,00	25/06/19
11817494	HYGITECH	Mission de Reconnaissance et de Diagnostic des Réseaux de la Zae de la		3	02/07/2020	-8545,00	0,00	-726,33	0,00	-9271,33	-9271,33	02/01/20
11817494	HYGITECH	Mission de Reconnaissance et de Diagnostic des Réseaux de la Zae de la		3	30/09/2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21/07/20
11817494	HYGITECH	Mission de Reconnaissance et de Diagnostic des Réseaux de la Zae de la		4	27/09/2019	29638,00	0,00	2519,23	0,00	32157,23	32157,23	10/02/20
11817494	HYGITECH	Mission de Reconnaissance et de Diagnostic des Réseaux de la Zae de la		4	08/07/2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13/06/20
11817494	HYGITECH	Mission de Reconnaissance et de Diagnostic des Réseaux de la Zae de la		5	02/07/2020	13910,00	0,00	0,00	0,00	13910,00	13910,00	13/06/20
<b>Sous-total : 353700 AEF - Etude - Diagnostic - Réseaux</b>						<b>51136,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2519,23</b>	<b>0,00</b>	<b>51657,23</b>	<b>53857,23</b>	
<b>Totaux Carrières (P RISEP AS FORT DE BRAHIE)</b>						<b>158300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1334,77</b>	<b>0,00</b>	<b>17563,32</b>	<b>160014,75</b>	<b>10/03/20</b>

Montants exprimés en Euro

Requalification des ZAE de La Jaille

N° Proj.	Raison sociale	Objet	Pr. N°	Date fac	HT	Cont rev.	TVA	Rg	TTC	Régie TTC	Date reg.
M17746	GONGER CABAIRES	AG FORT DE FRANCE	2	14/02/2020	15 300,00	0,00	1 305,00	0,00	16 605,00	16 605,00	04/02/21
<b>COUT TOTAL : 337700,45€ - Etude - Géotechnique</b>					107 700,00	0,00	2 510,35	0,00	111 210,35	111 210,35	
M18_49	SV NEGOCF (TP-BRED) BAIE MAHAULT	Mission de Diagnostic Financier de la ZAE de La Jaille	1	30/04/2018	24 700,00	0,00	2 090,50	0,00	26 790,50	26 790,50	24/08/18
M18_246	SV NEGOCF (TP-BRED) BAIE MAHAULT	Mission de Diagnostic Financier de la ZAE de La Jaille	2	30/04/2018	-24 700,00	0,00	-2 090,50	0,00	-26 790,50	-26 790,50	24/08/18
M18_026	SV NEGOCF (TP-BRED) BAIE MAHAULT	Mission de Diagnostic Financier de la ZAE de La Jaille	3	29/06/2018	24 700,00	0,00	2 090,50	0,00	26 790,50	26 790,50	24/08/18
<b>M20_7037 URIBIS Enquêtes Sociales</b>					6 100,00	0,00	518,50	0,00	6 618,50	6 618,50	23/03/21
<b>SOUS-TOTAL : 353700,45€ - Etude - Peridid</b>					30 000,00	0,00	2 518,85	0,00	31 518,85	31 518,85	
M18_058	AITIA CONSULT	Programme de Management et Développement Durable	1	20/02/2019	1 678,75	0,00	142,66	0,00	1 821,41	1 821,41	12/09/19
M18_258	AITIA CONSULT	Programme de Management et Développement Durable	2	13/04/2019	5 030,35	0,00	428,00	0,00	5 458,35	5 458,35	09/09/19
M18_258	AITIA CONSULT	Programme de Management et Développement Durable	3	18/05/2019	1 678,75	0,00	142,66	0,00	1 821,41	1 821,41	26/09/19
<b>SOUS-TOTAL : 853700,45€ - Etude - Peridid</b>					8 387,85	0,00	713,32	0,00	9 101,17	9 101,17	
F25_82320	REPARTITION INTS S/C	FAIR EL 2002	1	02/01/2004	4 612,00	0,00	0,00	0,00	4 612,00	4 612,00	25/05/23
<b>OPES</b>											
F25_82321	REPARTITION INTS S/C	FAIR EL 2003	1	31/12/2023	197,16	0,00	0,00	0,00	197,16	197,16	31/12/23
<b>OPES</b>											
F25_82321	REPARTITION INTS S/C	FAIR EL 2005	2	31/12/2005	679,55	0,00	0,00	0,00	679,55	679,55	31/12/05
<b>SOUS-TOTAL : 353700,45€ - Etude - Peridid</b>					5 208,71	0,00	0,00	0,00	5 208,71	5 208,71	
M17_2275	SEMAG (TP-CE) PAC MARSEILLE	Rémunération Forfaitaire-Marché 2016/03/01	1	19/05/2017	5 972,80	0,00	507,69	0,00	6 480,49	6 480,49	30/11/17
M17_2275	SEMAG (TP-CE) PAC MARSEILLE	Rémunération Forfaitaire-Marché 2016/03/01	2	25/06/2018	-5 972,80	0,00	-507,69	0,00	-6 480,49	-6 480,49	02/07/18
M17_2275	SEMAG (TP-CE) PAC MARSEILLE	Rémunération Forfaitaire-Marché 2016/03/01	3	26/06/2018	12 550,00	0,00	1 066,75	0,00	13 616,75	13 616,75	07/08/18

Montants exprimés en Euros Page 5

Requalification des ZAE de La Jaille

Bilan de Synthèse des Profils d'Activités de Base - MARS 2024											
REQUALIFICATION DE LA JAILLE DESTRELAN - REQUALIFICATION ET DYNAMISATION											
N° enq	Région sociale	Objets	P. n°	Date fac.	HT	Dont rev.	TVA	Rq	TTC	Régité TTC	Date Rq
9	MARSILLE	Rémunération Forfaitaire-Marché	1	31/12/2018	9 400,00	0,00	799,00	0,00	10 199,00	10 199,00	01/08/19
M172735	SEMAG (TP/CE PAC	2016R301									
9	MARSILLE	Rémunération Forfaitaire-Marché	5	27/06/2019	6 020,00	0,00	511,70	0,00	6 531,70	6 531,70	13/08/19
M172735	SEMAG (TP/CE PAC	2016R301									
9	MARSILLE	Rémunération Forfaitaire-Marché	5	29/11/2019	15 495,83	0,00	1 317,15	0,00	16 812,98	16 812,98	23/06/20
M172735	SEMAG (TP/CE PAC	2016R301									
9	MARSILLE	Rémunération Forfaitaire-Marché	7	19/05/2020	4 796,00	0,00	407,66	0,00	5 203,66	5 203,66	27/07/20
M172735	SEMAG	2016R301									
9	MARSILLE	Rémunération Forfaitaire-Marché	8	14/10/2020	15 011,89	3 485,92	1 276,01	0,00	16 287,90	16 287,90	22/12/20
M172735	SEMAG	2016R301									
9	MARSILLE	Rémunération Forfaitaire-Marché	9	31/12/2020	4 000,81	373,31	340,07	0,00	4 340,88	4 340,88	10/02/21
M172735	SEMAG (TP/CE PAC	2016R301									
9	MARSILLE	Rémunération Forfaitaire-Marché	10	25/04/2021	3 274,60	222,10	278,34	0,00	3 552,94	3 552,94	08/04/22
M172735	SEMAG (TP/CE PAC	2016R301									
9	MARSILLE	Rémunération Forfaitaire-Marché	11	13/09/2021	3 869,78	249,78	328,93	0,00	4 198,71	4 198,71	08/04/22
M172735	SEMAG (TP/CE PAC	2016R301									
9	MARSILLE	Rémunération Forfaitaire-Marché	12	20/12/2021	12 559,64	874,24	1 067,57	0,00	13 627,21	13 627,21	08/04/22
M172735	SEMAG (TP/CE PAC	2016R301									
9	MARSILLE	Rémunération Forfaitaire-Marché	13	13/04/2022	5 403,38	403,38	459,29	0,00	5 862,67	5 862,67	06/07/22
M172735	SEMAG (TP/CE PAC	2016R301									
9	MARSILLE	Rémunération Forfaitaire-Marché	14	22/12/2022	5 009,26	556,52	425,79	0,00	5 435,05	5 435,05	31/12/22
M172735	SEMAG (TP/CE PAC	2016R301									
9	MARSILLE	Rémunération Forfaitaire-Marché									
EQUIS-TOTAL 351706,44100-Administration Mandataire					97 131,19	6 365,25	6 276,25	0,00	105 668,45	105 668,45	
TOTAL					747 107,37	113 163,99	101 990,71	0,00	868 101,08	868 101,08	

**ANNEXE 6 : ETAT DES RECETTES AU 31/12/2022**

Listes des recettes de : 353100-LOT 1 POLE D ACTIVITES DE BAIE-MAHAULT (ZAE LA JAILLE-DESTRELLAMI)- REQUALIFICATION ET DYNAMISATION

10/04/2024 12:44

Payeur	Objet	Réf	N°	Avance TTC	Justificatif TTC	Dont TVA	Total Recettes	Date Pr	Réglé TTC	Date Rég
CAP EXCELLENCE	Demande de rachat de RD 2022/10/05	RD 2022/10/05	1	6.450,48	0,00	0,00	6.450,48	19/02/22	6.450,48	20/1/21
CAP EXCELLENCE	Demande de rachat de RD 2019/10/24-Demande de rachat de RD 2019/10/24	RD 2019/10/24	2	0,00	221.856,03	9.152,87	21.856,03	11/07/18	221.856,03	17/08/18
CAP EXCELLENCE	Rd 2019/10/24-Demande de rachat de RD 2019/10/24	RD 2019/10/24	3	0,00	21.601,59	1.000,27	21.601,29	18/02/19	21.601,29	18/10/19
CAP EXCELLENCE	Rd 21/07/2022-Demande de rachat de RD 2022/10/05	RD 2022/10/05	4	0,00	23.433,88	5.158,28	73.433,88	28/11/19	23.433,88	03/07/20
CAP EXCELLENCE	Avant Rd 2019/10/24	RD 2019/10/24	5	-28.024,10	0,00	0,00	-28.024,10	12/12/19	0,00	30/06/19
CAP EXCELLENCE	Rd 30/01/19/65-Demande de rachat de RD 2019/10/05	RD 2019/10/05	6	0,00	77.832,40	14.054,20	77.832,40	01/09/20	77.832,40	01/09/20
CAP EXCELLENCE	Demande de rachat de RD 2020/10/05	RD 2020/10/05	7	1.059,65	105.965,43	8.460,34	104.905,08	30/10/20	104.905,78	13/12/21
CAP EXCELLENCE	Demande de rachat de RD 2021/02/22	RD 2021/02/22	8	-1.160,81	116.861,90	9.639,34	115.730,09	10/02/21	115.730,09	23/08/21
CAP EXCELLENCE	Demande de rachat de RD 2021/08/05	RD 2021/08/05	9	-1.502,18	160.918,03	12.169,81	159.415,25	14/08/21	159.415,25	15/12/21
CAP EXCELLENCE	Demande de rachat de RD 2021/09/15	RD 2021/09/15	10	0,00	33.825,30	2.709,41	31.825,30	29/09/21	33.825,30	19/11/21
CAP EXCELLENCE	Demande de rachat de RD 2022/02/22	RD 2022/02/22	11	0,00	29.533,57	2.313,68	29.533,57	01/02/22	29.533,57	04/05/22
CAP EXCELLENCE	Perenne de l'ons-Rd 2022/07/10	RD 2022/07/10	12	0,00	28.067,96	1.885,51	28.067,96	12/07/22	28.067,96	16/10/22
CAP EXCELLENCE	Demande de rachat de RD 2022/07/11	RD 2022/07/11	13	0,00	26.108,35	1.014,66	26.108,35	20/07/22	26.108,35	29/08/22
CAP EXCELLENCE	Demande de rachat de RD 2022/09/15	RD 2022/09/15	14	0,00	11.817,40	566,04	11.817,40	29/09/22	11.817,40	1/12/22
<b>Sous-TOTAL : 353100-Objet: rachat de RD Excellence</b>				17.932,30	527.065,03	61.710,37	606.506,58		606.506,58	
<b>CASSE DES DEPOIS ET CONSIGNATIONS</b>	<b>Préfinancement</b>		<b>1</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24/08/22</b>	<b>0,00</b>	<b>00/00/00</b>
<b>Sous-TOTAL : 353100-Objet: Préfinancement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL</b>				<b>-17.932,30</b>	<b>527.065,03</b>	<b>61.710,37</b>	<b>606.506,58</b>		<b>606.506,58</b>	



## REQUALIFICATION

### ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA JAILLE 1

### PHASE – PRO

### NOTE TECHNIQUE

### DÉVOIEMENT DE CONDUITE DE SECOURS

### DN500

Affaire		Phase	Document/domaine			Indice
19VVU05		PRO	RAP			0
Indices et dates		OBSERVATIONS	REDACTEUR	VERIF n°	VERIFICATEUR	APPROBATEUR
0	Février 2023	Première diffusion	R.B.	1	B.N	B.N.
A						
B						



SOMMAIRE

1	PREAMBULE.....	3
2	CONTEXTE.....	3
3	PROBLÉMATIQUE.....	3
4	SOLUTIONS ENVISAGÉES.....	4
4.1	SOLUTION N°1 : DÉVOIEMENT TOTAL DU RÉSEAU SUR LE PÉRIMÈTRE DU PROJET.....	4
4.2	SOLUTION N°2 : DÉVOIEMENT PARTIEL DU RÉSEAU SUR LE PÉRIMÈTRE DU PROJET EN DN 300.....	5
	SOLUTION N°3 : RÉALISATION D'UN BYPASS À BUDAN.....	6
	SOLUTION N°4 : RÉALISATION D'UN BYPASS À LA JAILLE.....	7
5	CONCLUSION.....	7

## 1 **PREAMBULE**

Lors de l'élaboration des études de projet de requalification de la zone d'activité économique de la Jaille, une mission de géo-détection a été lancée afin d'identifier l'ensemble des réseaux présents sur le périmètre étudié.

Parmi les réseaux sensibles mis en évidence par cette mission, un réseau HTA longeant la voie au nord et au sud. Aussi une canalisation d'eau brute de secours en DN500 est présente nord en bordure de chaussée.

## 2 **CONTEXTE**

La conduite d'eau brute DN500 longeant le RSMA sert de secours dans l'alimentant l'usine de Miquel en provenance de Bras David.

Cette conduite DN500 est connectée au niveau de la Jaille/Prison sur une conduite d'eau brute du département de la Guadeloupe. Elle est utilisée lorsque l'alimentation depuis Bras David connaît des problèmes (casses, déficit, entretien).

Un comptage existe et la conduite DN500 appartient au SMGEAG à partir de ce point.

L'interconnexion CD971/Bras David se fait au niveau du pont de la Gabarre

Dans le cadre de récents travaux de renouvellement, cette interconnexion n'a pas été rétablie.

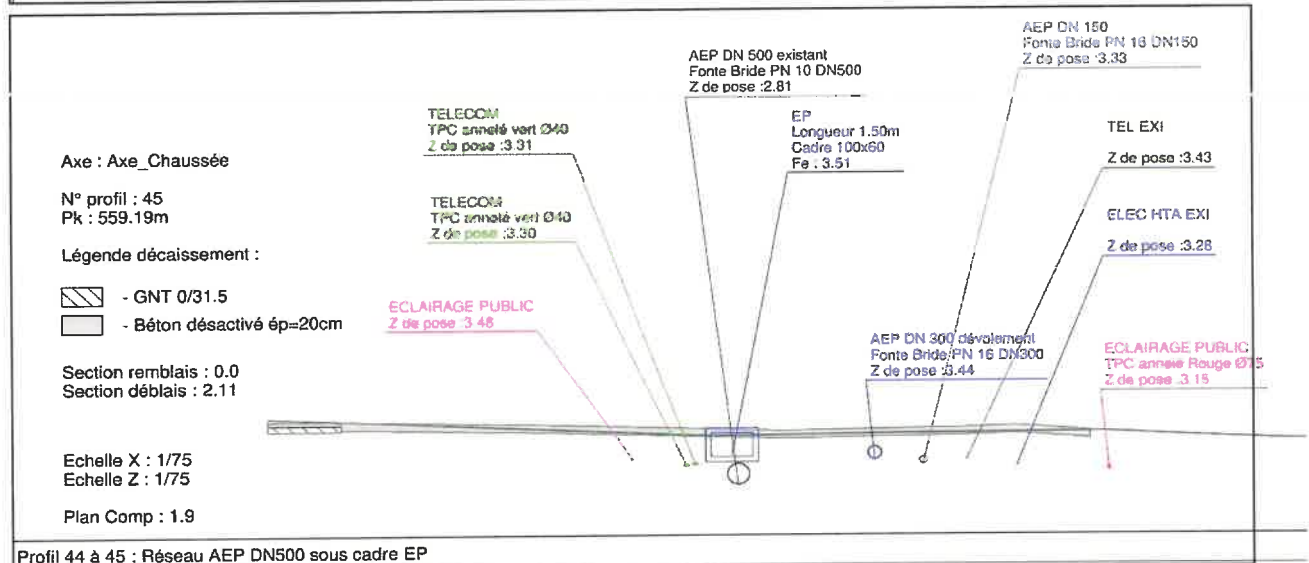
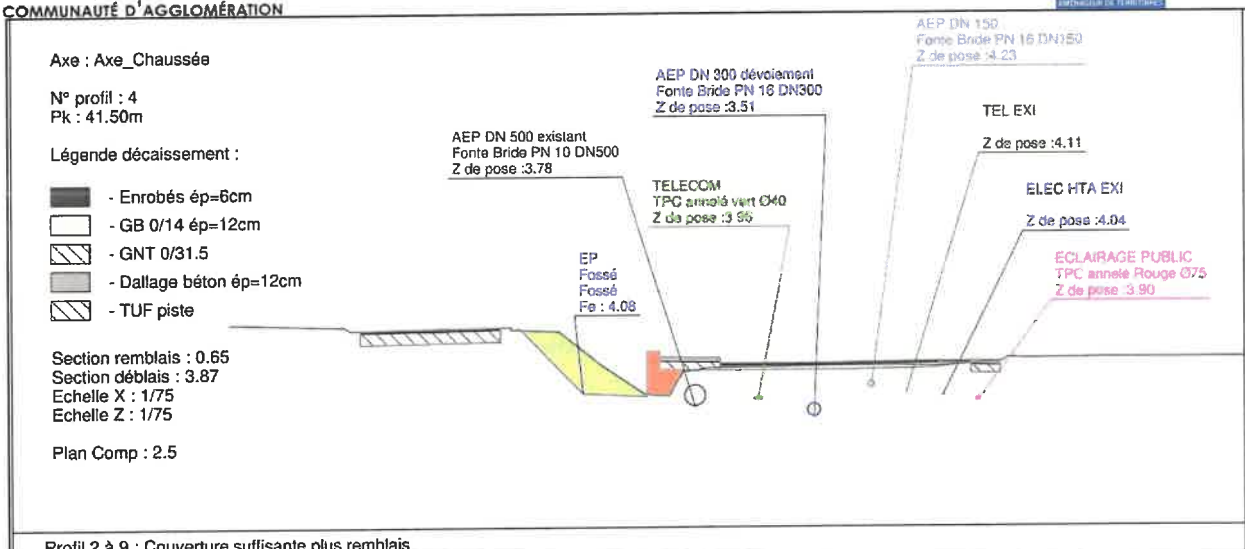
Aujourd'hui, le DN500 n'est pas connectée au DN600 de Bras David/Miquel, le bypass n'étant pas encore raccordé.

***D'où l'importance avérée du maintien de cette canalisation de secours ou de la création d'un by-pass.***

## 3 **PROBLÉMATIQUE**

Il s'agit en effet d'une conduite assez ancienne est susceptible d'être fragilisée lors de la réalisation des travaux mais néanmoins nécessaire en cas de besoin pour alimenter l'usine MIQUEL.

Certains ouvrages projetés tels que fossé, noue, mur et caniveaux sont implantés à proximité immédiate de la conduite. Le gestionnaire du réseau a exprimé ses craintes sur les éventuels dommages engendrés par les vibrations des engins de travaux à proximité immédiate du réseau.



Les divers échanges avec le gestionnaire du réseau AEP nous ont conduit à étudier différentes solutions pour limiter le risque d'impacts des travaux sur la conduite.

La présente note vise à exposer les différentes solutions envisagées pour préserver l'alimentation de secours l'usine de Miquel.

#### 4 SOLUTIONS ENVISAGÉES

##### 4.1 SOLUTION N°1 : DÉVOIEMENT TOTAL DU RÉSEAU SUR LE PÉRIMÈTRE DU PROJET

Cette solution consiste à poser une nouvelle conduite DN500 sous la chaussée, entre le nouvel accès du RSMA et BUT (environ 1,1 kilomètre), afin d'éloigner les réseaux des ouvrages projetés.

Avantages	Inconvénients
<p>Renouvellement de la conduite et allongement de sa durée de vie. Intervention dans le périmètre de la ZAE de la Jaille</p>	<p>Coût élevé difficile à financer par l'opération de ZAE Pas de ligne budgétaire pour ces travaux du côté du gestionnaire <b>Complexité d'interface avec les réseaux existants (HTA, TELECOM)</b></p>
<p align="center"><b>Coût prévisionnel des travaux</b> <b>1,04 M€ (prix septembre 2022)</b></p>	

#### 4.2 SOLUTION N°2 : DÉVOIEMENT PARTIEL DU RÉSEAU SUR LE PÉRIMÈTRE DU PROJET EN DN 300

Cette solution consiste à poser une nouvelle conduite sous la chaussée, entre le nouvel accès du RSMA l'agence de Routes de Guadeloupe (environ 600 m).

**Cette disposition de réduction de diamètre (DN 500 à DN300) devra être officiellement validée par le SMGEAG.**

Avantages	Inconvénients
<p>Renouvellement partiel de la conduite sur les zones les Proche des ouvrages projetés</p> <p>Possibilité de prise en charge par l'opération de ZAE</p> <p>Intervention dans le périmètre de la ZAE de la Jaille</p>	<p>Cout élevé mais limité par rapport à la solution 1</p> <p>Pas de ligne budgétaire pour ces travaux du côté du gestionnaire</p> <p><b>Complexité d'interface avec les réseaux existants (HTA, TELECOM)</b></p> <p>Multiplication de points de raccord, pertes de charges,</p>
<p align="center"><b>Cout prévisionnel des travaux</b> <b>64 k€ (prix septembre 2022)</b></p>	

### SOLUTION N°3 : RÉALISATION D'UN BYPASS À BUDAN

Cette solution consiste à créer un bypass entre la conduite d'irrigation du Conseil Départemental et la conduite eau brute de l'usine Miquel, dans la section de Budan

Avantages	Inconvénients
<p>Cette interconnexion se ferait en amont de la Jaille Elle permettrait de neutraliser la conduite DN500 RSMA le long du RSMA</p>	<p>Difficulté d'intervention en cas de défaillance après le by-pass Nécessité d'accord avec le Conseil Départemental Intervention hors périmètre d'étude de la ZAE de la Jaille Gestion de servitude</p>



Cout prévisionnel des travaux  
250k€ (prix septembre 2022)

### SOLUTION N°4 : RÉALISATION D'UN BYPASS À LA JAILLE

Cette solution consiste à créer un bypass entre la conduite irrigation du Conseil Départemental et la conduite eau brute de l'usine Miquel

Avantages	Inconvénients
<p align="center"><b>Coût prévisionnel des travaux</b></p> <p>Solution non chiffrée car trop de contraintes techniques non maîtrisée (réseaux sensibles, fonçage sous la RN1)</p>	

## 5 CONCLUSION

La solution technique la mieux adaptée à la gestion du réseau consisterait à créer le by-pass au droit de l'échangeur de La Jaille (solution n°4). Néanmoins cette solution nécessiterait une étude approfondie peu compatible avec la temporalité de l'opération de ZAE.

**En accord avec le SMGEAG la solution préconisée est celle d'un dévoiement partiel en DN300 sur environ 600 mètres (solution n°2).**

## REQUALIFICATION DE LA ZAE DE LA JAILLE

---

Cette note est rédigée par la SEMAG pour le compte de Cap Excellence et a pour objet de :

- Clarifier la problématique du réseau AEP de secours DN500 existant dans l'emprise des travaux d'aménagement ;
- Présenter les travaux de remplacement de ce réseau DN500 par un DN300 ;
- Présenter les travaux de déplacement de cette canalisation DN500 dans l'emprise de la future noue ;
- Présenter l'incidence financière de cette solution sur le budget de l'opération.

Dans le cadre de la requalification de la Zone d'Activités Economique de la Jaille, la Communauté d'agglomération Cap Excellence porte un projet de réaménagement du Boulevard des armées (RN 2001) notamment avec la création d'une voie piétonne. En janvier 2023, le projet a fait l'objet d'un dossier de déclaration (DLE) au titre de la loi sur l'eau.

Néanmoins, la Région de Guadeloupe porte à proximité un projet de piste cyclable autorisé par déclaration émise par la DEAL le 29 septembre 2022, à démarrer les travaux à partir du 25 octobre 2022. Ce projet longe par le côté nord le projet de la ZAE de La Jaille porté par Cap Excellence.

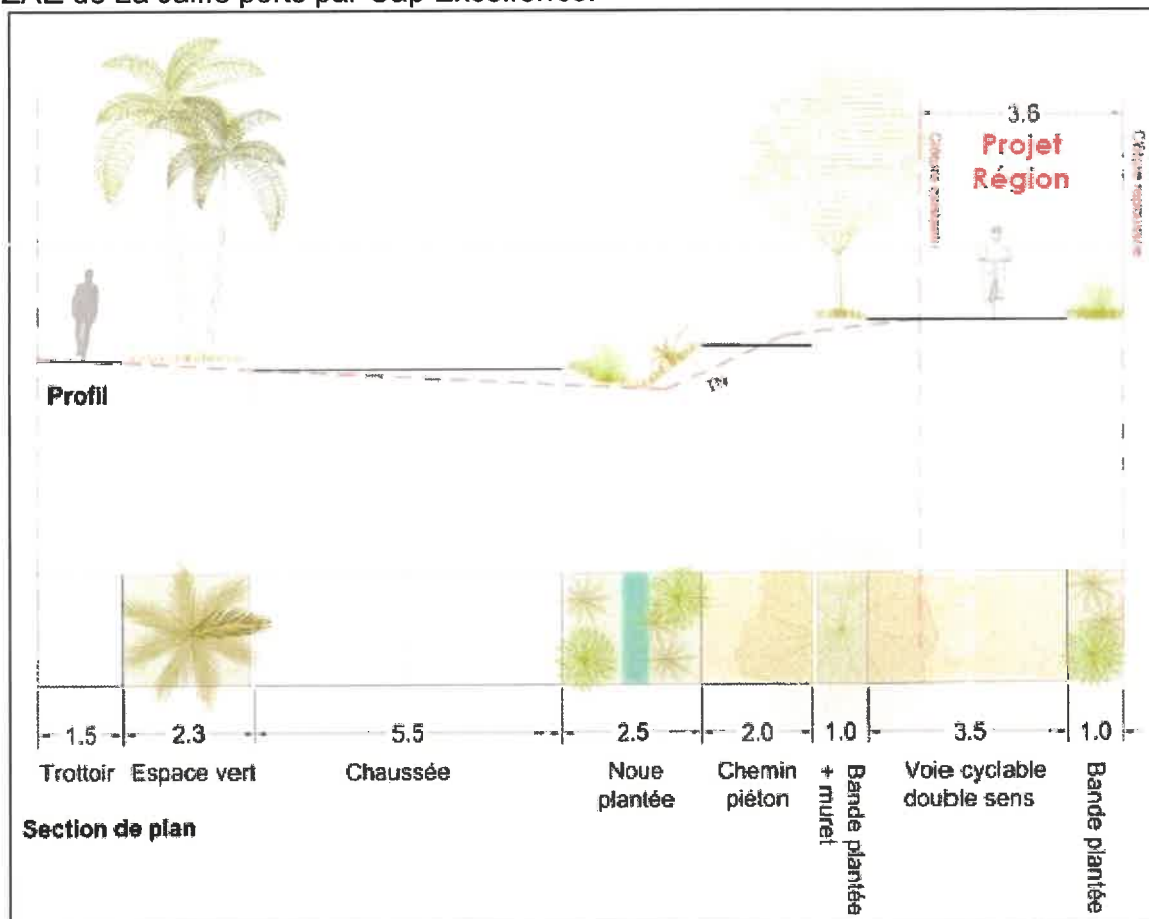


Figure 1 : implantation des projets -projet Région en amont des bassins versants

Dans le cadre de l'instruction du dossier DLE relatif au projet d'aménagement de la ZAE et plus précisément de l'aménagement de l'organe de rétention de l'eau pluviale, la Police de l'eau a souhaité plus des précisions concernant les interactions entre les deux projets.

Elle a donc provoqué une réunion qui s'est tenue le 04 octobre 2022 en présence des deux maîtres d'ouvrage, Région Guadeloupe (+ Routes de Guadeloupe) d'une part et Cap Excellence (+ SEMAG) d'autre part, accompagnés de leurs bureaux d'études techniques.

Le 20/03/2023, la SEMAG a déposé une note de synthèse clarifiant les interactions entre les deux projets notamment d'un point de vue de la gestion des eaux pluviales. La note répond aux demandes formulées par la DEAL lors de la réunion du 04 octobre 2022.

Elle détaille :

- La nature des interactions entre les deux projets ;
- Les modalités de gestion des eaux pluviales ;
- Les responsabilités en termes de travaux et d'entretien des ouvrages.

Le 30/06/23, une autorisation DLE est délivrée au nom de Cap Excellence pour réaliser les travaux avec les exigences techniques suivantes :

- Une noue de collecte sera installée longitudinalement à la voirie sur les bassins versants A et B afin de permettre de tamponner les eaux en amont.

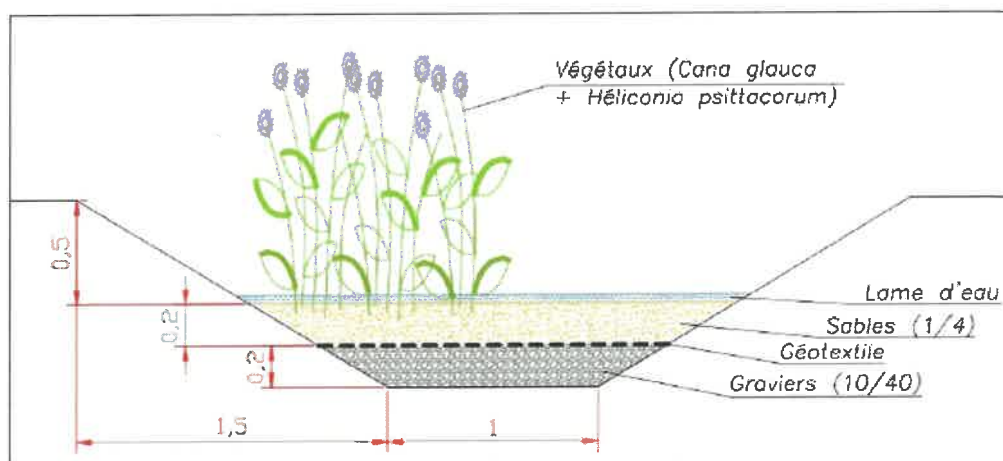


Figure 2 : Coupe transversale de la noue

- Les noues de collectes seront raccordées, avec débit limité, aux deux ouvrages hydrauliques existants (OHB et OHD) qui permettent de collecter les eaux de deux bassins versants interceptés par les projets.

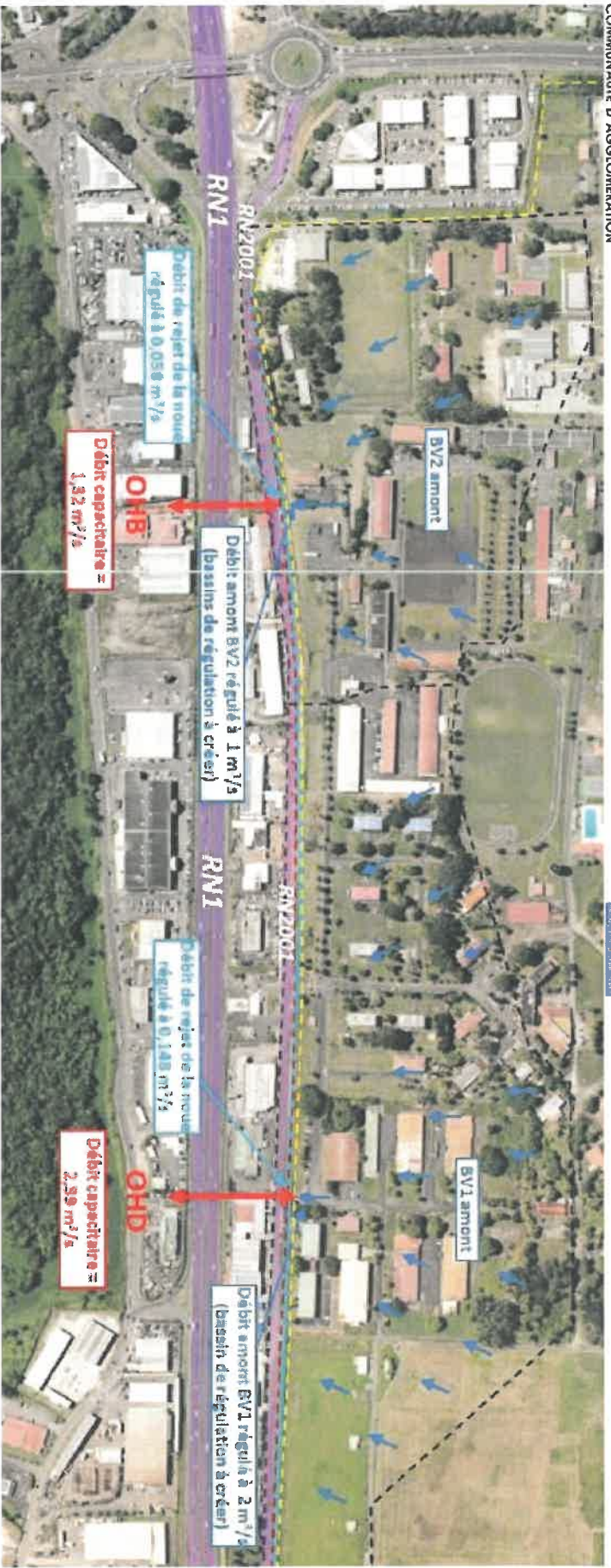


Figure 3 : implantation longitudinale de la noue avec ouvrages de collecte et débits régulés

## IMPREVU TECHNIQUE ET SOLUTION

Une note technique produite en février 2023 par le MOE VIALIS sur la base des résultats des études préliminaires et plus précisément ceux de la géo-détection a mis en évidence dans l'emprise de la noue à aménager la présence d'une canalisation d'eau brute identifiée canalisation de secours DN500.

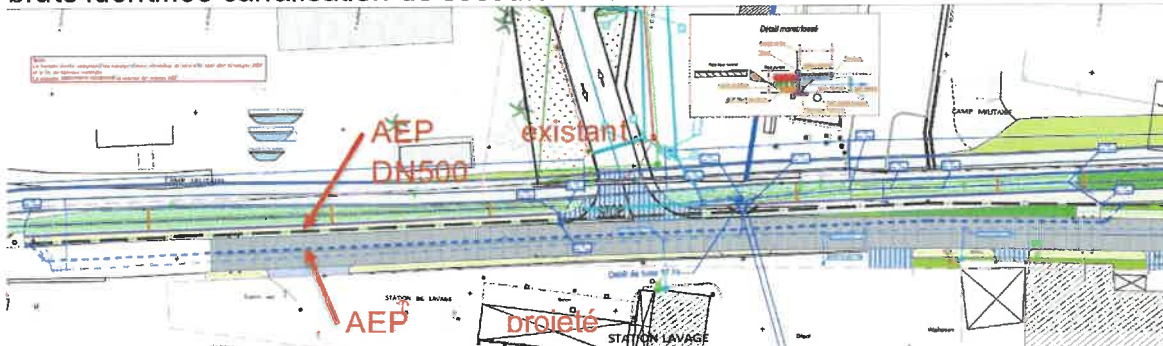


Figure 4 : Localisation de la canalisation de secours DN500

Cette canalisation a été localisée par géo détection. Elle est localisée en bordure de chaussée de la RN2001 côté bassin versant et est à faible profondeur.

Cette canalisation ancienne et vétuste serait à risque lors des travaux de terrassement et de VRD.

Le risque est identifié sur un linéaire de 600 ml, environ 60% du projet est impacté par la présence de ce réseau

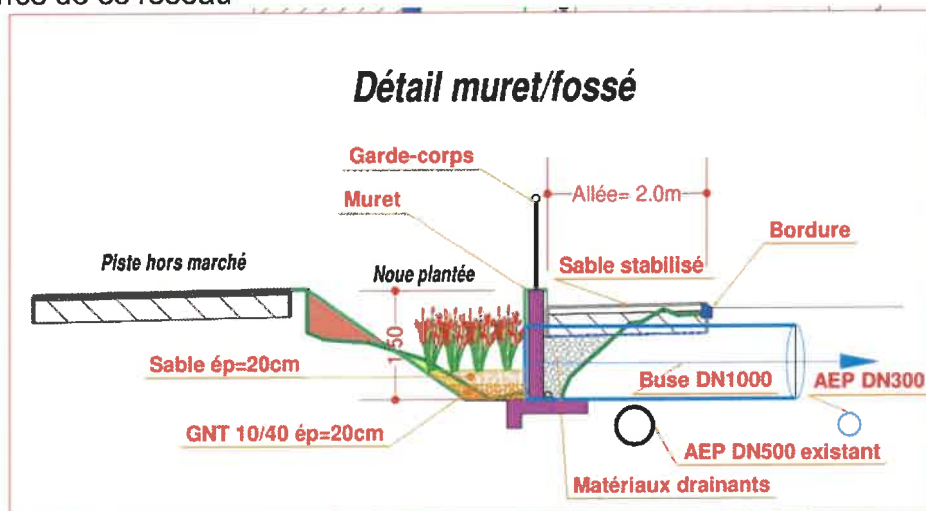


Figure 5 : Identification du réseau de secours DN500 à déplacer

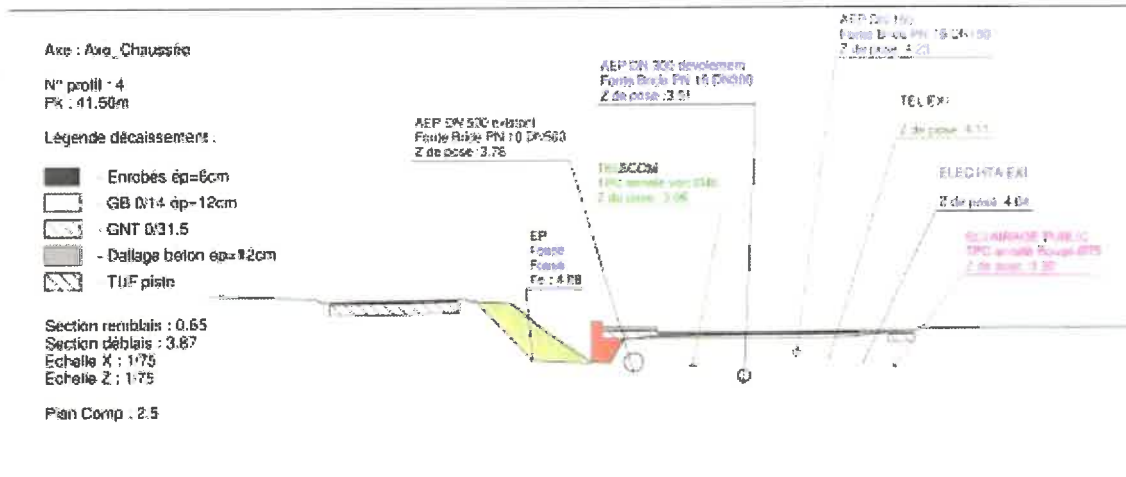


Figure 6 : Coupe transversale projet – identification du réseau de secours DN500

Ce réseau d'eau brute DN500 est dans le champ de compétence de gestion du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe.

Pour autant, cette canalisation de secours est considérée par le gestionnaire comme indispensable. Il faudrait à minima la dévier.

Après échange avec les responsables des services techniques du syndicat gestionnaire le SMGEAG, la canalisation pourrait être redimensionnée à une section DN300.

Dans ces conditions, la solution la plus appropriée serait de la remplacer par une nouvelle conduite qui sera implantée dans l'emprise de la noue et ce sur toute la longueur estimée à risque.

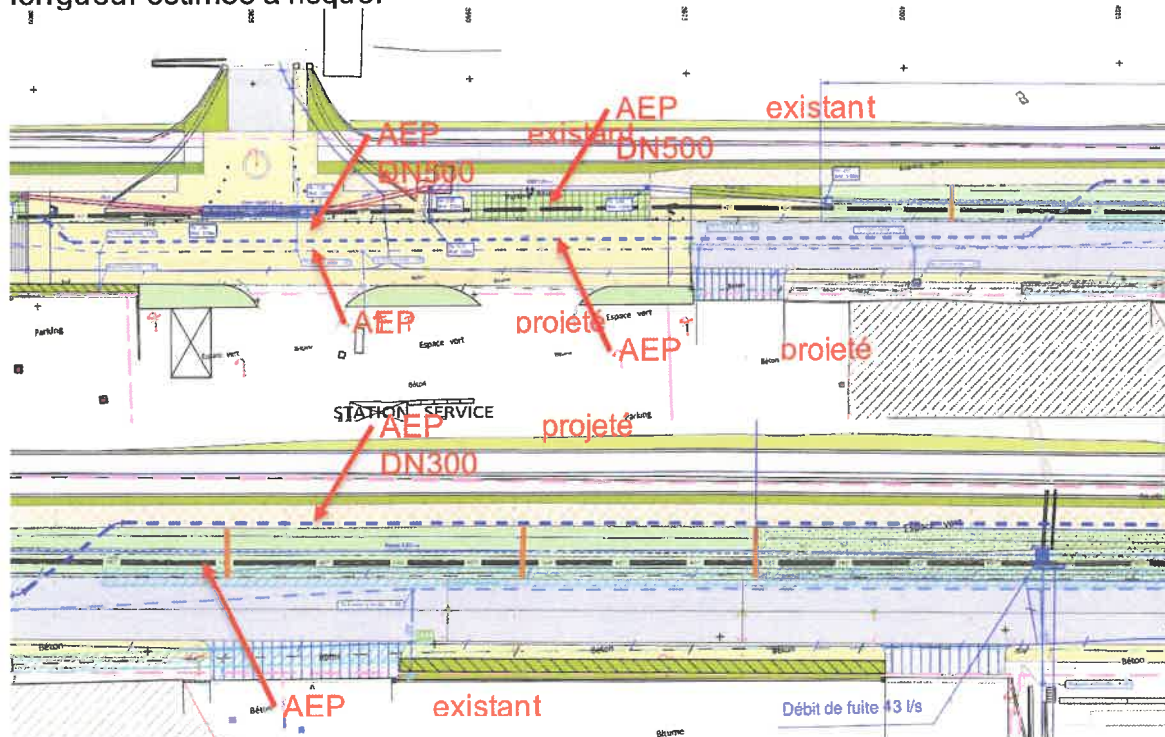


Figure 7 : Implantation de la DN300

À ce stade d'études, les travaux prévisionnels de remplacement du réseau AEP de secours DN 500 par un DN 300 en fonte sont estimés à 642 k€. Toutefois, le MOE réalise une étude de prix avec des matériaux moins chers tels que le PEHD.

Pour limiter l'incidence financière sur le budget prévisionnel global de l'opération (2 900 k€), il faudrait contre balancer cette plus-value avec,

- Réduire les travaux d'aménagement au côté sud de la RN200, une moins-value de -30% serait applicable soit – 756 k€ ;
- De ne pas intervenir sur le réseau d'éclairage qui revu par la ville de Baie Mahault dans le cadre d'un programme de relamping avec des aides EDF, soit une économie de 151 k€.

Une moins-value de -907 k€ est atteignable.

### **Requalification ZAE La Jaille**

<b>Désignations</b>	<b>Montant HT</b>
TERRASSEMENTS	353 600,00 €
REVETEMENTS ET BORDURES	435 309,00 €
CHAUSSEE ET SIGNALISATION H/V	648 958,80 €
AMENAGEMENT PAYSAGER ET MOBILIER	363 205,00 €
RESEAUX HUMIDES ET RESEAUX SECS	720 199,28 €
TRAVAUX AMENAGEMENTS AUX DROITS DES PARCELLES	385 018,08 €
<b>Total projet Initial</b>	<b>2 906 290,16 €</b>
MOINS VALUE SUR RESEAUX HUMIDES ET RESEAUX SECS	- 151 000,00 €
MOINS VALUE TRAVAUX COTE NORD RESTREINT (30%)	- 756 381,62 €
REFECTION DE CANALISATION DE SECOURS PAR DN300	641 971,40 €
<b>Total projet mis à jour</b>	<b>2 640 879,94 €</b>
<b>Budget prévisionnel travaux validé</b>	<b>2 687 000,00 €</b>

La réalisation de ces travaux devra s'accompagner d'un transfert de compétence du SMGEAG à Cap Excellence.